

The Global Language of Business

Manuel GS1 barcodes

Version janvier 2019



Préface

Les entreprises trouveront dans ce manuel de l'utilisateur une introduction simple et conviviale aux spécifications internationales de numérotation et de symbolisation GS1. Ce document n'entre pas dans les détails et ne remplace pas le document de référence standard « GS1 General Specifications ».

Ce manuel est basé sur une publication de GS1 intitulée « GS1 Global User Manual ».



Les règles et directives spécifiques aux membres de GS1 Belgium & Luxembourg sont pourvues du sigle GS1 Belgilux. Attention : toutes ces règles et directives s'intègrent parfaitement aux GS1 General Specifications, qui font foi à l'échelle internationale. Elles indiquent comment les membres de GS1 Belgium & Luxembourg doivent mettre en pratique certaines applications particulières.

Certaines parties de ce manuel présentent des exemples tirés du secteur du commerce de détail. Les principes et standards présentés dans ce document sont néanmoins applicables à tous les secteurs qui souhaitent bénéficier du système GS1.

Les codes à barres reproduits dans ce manuel sont des exemples qui ne peuvent pas être utilisés comme référence.

Les GS1 General Specifications (en anglais) sont disponibles sur le site de GS1 Global (www.gs1.org). GS1 Belgium & Luxembourg dispose également de nombreuses publications en français et en néerlandais qui abordent des aspects particuliers des spécifications. Sur notre site internet, vous trouverez de nombreuses questions-réponses, des cas d'étude pratiques, et plus d'informations sur les applications.

Adaptations par rapport à l'ancienne version de mars 2016

- un GTIN ne peut plus être réutilisé

Pour plus d'informations :

Rue Royale 76 - boîte 1
1000 Bruxelles
T : +32(0)2.229.18.80
E : info@gs1belu.org
W : www.gs1belu.org

Notre helpdesk barcodes :
barcodes@gs1belu.org

Contenu

1. Introduction	6
2. Identification des unités commerciales	8
2.1. Composition du GTIN	9
2.2. Structure du GTIN à partir du préfixe GS1 54	10
2.3. Qui est responsable de la numérotation des unités commerciales ?	10
2.4. Numérotation des unités commerciales	11
3. Critères pour le maintien ou la modification du GTIN	13
3.1. Règle générale	13
3.2. Règles pour le maintien ou la modification du GTIN	13
3.3. Modification du statut légal d'une entreprise qui numérote des unités commerciales	13
3.4. Réutilisation d'un GTIN	14
4. Traitement du GTIN	15
4.1. Contenu de la base de données	15
4.2. Échange d'informations relatives au produit	15
4.3. Quand doit se dérouler l'échange d'informations ?	16
5. Produits de petite taille	17
6. Symbolisation des unités commerciales	18
6.1. Caractéristiques des codes à barres	18
6.2. Arbre décisionnel	21
6.3. Codes à barres utilisés dans le système GS1	22
6.4. Choix du type de code à barres	26
7. Le standard GS1 des Application Identifiers	27
8. Identification et marquage des groupages standards	29
8.1. Identification (numérotation)	29
8.2. Positionnement du code à barres sur les groupages standards	32
8.3. Comment éviter certains problèmes récurrents ?	32
9. Unités logistiques	33
9.1. Le SSCC	33
9.2. L'étiquette logistique GS1	34
9.3. Le SSCC et la note de livraison EDI	35
10. Produits à quantité variable	37
10.1. Unités commerciales à quantité variable, à l'exception des unités de vente au détail	37
10.2. Unités de vente au détail à quantité variable	38
10.3. Identification des unités commerciales à quantité variable dans les messages EDI	40
11. Applications particulières	41
12. Numéros de lieu	44
13. GDSN	47
14. EDI	48
15. Annexe	50

1. Introduction

L'évolution rapide des rôles dans la chaîne de valeur, l'apparition de nouveaux canaux de distribution, de modèles de demande changeants, ainsi que l'augmentation des exigences en matière de services ont accentué l'importance des technologies de l'information dans les processus commerciaux.

Des fournisseurs de matières premières aux consommateurs, en passant par les fabricants, les grossistes, les distributeurs, les détaillants, et les hôpitaux, les standards GS1 facilitent la communication nationale et internationale entre tous les partenaires commerciaux de la chaîne d'approvisionnement. De nombreuses entreprises étendent leurs canaux de distribution vers des marchés et des clients actifs dans d'autres secteurs de l'industrie qui leur sont souvent moins familiers. Une entreprise qui choisit un standard propre à son secteur d'activités sera rapidement confrontée aux coûts potentiellement élevés de l'entretien de plusieurs systèmes si elle souhaite vendre ses produits ou services ou simplement communiquer en dehors de son « environnement fermé ». De nombreuses opérations essentielles à l'efficacité du commerce et à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement dépendent d'une identification précise des produits échangés, des services prestés et/ou des lieux concernés.

Architecture du système GS1

Le système GS1 comprend des standards qui permettent une gestion efficace des chaînes



d'approvisionnement mondiales et multisectorielles basée sur une identification univoque des produits, des unités d'expédition, des lieux et des services. De plus, le système GS1 facilite le commerce électronique ainsi que la traçabilité.



Les numéros d'identification peuvent entre autres être représentés sous la forme de codes à barres afin d'en permettre la lecture électronique (le scanning) dans des processus d'entreprise : à la caisse, à la réception des marchandises et à la chaîne d'emballage. Le système GS1 ne connaît pas les contraintes des systèmes d'identification spécifiques à une entreprise, une organisation ou un secteur, ce qui augmente l'efficacité des processus d'entreprise et permet aux sociétés de mieux répondre à la demande du consommateur.



Ces numéros d'identification sont également utilisés dans les messages EDI (échange de données informatisées) et dans le GDSN (réseau mondial de synchronisation des données) afin d'améliorer la vitesse et la précision de l'échange d'informations. Ce manuel fournit uniquement des informations relatives au système de numérotation, aux codes à barres et au scanning. Pour plus d'informations à propos de l'EDI et/ou du GDSN, veuillez consulter www.gs1belu.org.

Outre des numéros d'identification univoques, le système fournit un standard pour la représentation sous la forme de codes à barres de données complémentaires telle que la date de péremption, le numéro de série et le numéro de lot.

Les utilisateurs du système GS1 peuvent mettre au point des applications afin de traiter automatiquement les données GS1. La logique du système garantit que les données obtenues à partir des codes à barres forment des messages électroniques univoques dont le traitement peut être entièrement programmé à l'avance.

Le système a été conçu pour une utilisation dans tous les secteurs du commerce et de l'industrie. Les modifications et évolutions du système seront introduites de manière à ne pas perturber la continuité pour les utilisateurs déjà actifs.

Domaines d'application

Le système GS1 couvre différents domaines d'application, parmi lesquels se trouvent les unités commerciales, les unités logistiques, les supports de manutention réutilisables et les lieux.

Ces applications se basent sur des structures de numérotation standard qui permettent l'identification de tout type de biens et de données qui s'y rapportent. Les numéros constituent des clés d'accès à des bases de données et permettent d'identifier de manière univoque les produits traités dans tous les messages d'une transaction.

Les numéros sont uniquement destinés à l'identification et n'ont aucune signification en soi.

La description et les caractéristiques des produits et des services se trouvent dans des bases de données. Le fournisseur les transmet à l'utilisateur une fois, avant la première transaction, soit en utilisant des messages standards, soit au moyen de catalogues électroniques.

Les numéros sont représentés sous la forme de codes à barres afin de permettre la saisie automatique des données à chaque mouvement de marchandises. Généralement, l'impression de codes à barres s'effectue dans le cadre du processus de production. Ils sont soit intégrés dans le graphisme général de l'emballage, soit apposés sur ce dernier au moyen d'étiquettes.

Ces mêmes numéros sont utilisés dans les messages EDI afin que toutes les données relatives au traitement des produits identifiés puissent être transmises aux partenaires concernés. Toutes les structures de numérotation standard garantissent l'unicité au niveau mondial dans le domaine d'application concerné.

Avantages

L'utilisation des standards GS1 peut entraîner une amélioration significative des opérations logistiques, une réduction des coûts administratifs, ainsi qu'une diminution des délais de commande et de livraison, bref une plus grande précision et une meilleure gestion de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises qui ont adopté le système GS1 réalisent quotidiennement d'immenses économies car elles utilisent le même système pour communiquer avec l'ensemble de leurs partenaires commerciaux tout en gardant la pleine latitude de développer des applications internes si elles le souhaitent.

Les codes à barres GS1 et la liste des « Application Identifiers » (voir Annexe 2) sont des normes CEN et ISO. Ce manuel décrit les règles internationales relatives à l'identification des produits et des services, ainsi qu'aux codes à barres qui s'y rapportent.

2. Identification des unités commerciales

Le GTIN (Global Trade Item Number) est utilisé pour l'identification univoque d'unités commerciales à l'échelle mondiale.

Définition

Une unité commerciale correspond à toute unité (produit ou service) dont on doit pouvoir retrouver des informations prédéfinies, dont le prix peut être fixé, et qui peut être commandée et/ou facturée à tout point de la chaîne d'approvisionnement.

Le champ d'application de cette définition s'étend des matières premières aux produits finis et inclut également les services, pour autant qu'ils aient des caractéristiques prédéfinies.

L'identification et le marquage des unités commerciales permettent l'automatisation des opérations commerciales telles que l'appel de prix dans les points de vente de détail (« Price Look Up »), la réception des marchandises, la gestion des stocks, le réapprovisionnement, l'analyse des ventes et bien d'autres encore.

Exemples d'unités commerciales :

- un pot de peinture vendu à l'utilisateur final
- un multipack contenant un shampoing et un après-shampoing
- une caisse contenant 18 boîtes d'1 kg d'engrais
- une bobine de 100 mètres de câble

Quatre structures de numérotation GTIN sont disponibles pour l'identification des unités commerciales : GTIN-8, GTIN-12, GTIN-13 et GTIN-14. Le choix de la structure de numérotation dépend de la nature du produit et de l'application (voir schéma à la page 21).

L'identification des produits à la caisse des détaillants – on parle également d'**unités de vente au détail** (unités que le consommateur final peut acheter dans un point de vente de détail) – constitue une application importante du système GS1. Ces produits sont obligatoirement identifiés par un GTIN-13 sauf s'ils sont de trop petite taille. Dans ce cas, un GTIN-8 pourra être utilisé.

Les unités de vente au détail identifiées aux États-Unis et au Canada reçoivent un GTIN-12, traduit dans un code à barres UPC-A ou UPC-E. Tous les systèmes de caisse aux États-Unis et au Canada doivent cependant être en mesure de scanner des codes à barres EAN.

Les unités commerciales à quantité variable font l'objet de règles spécifiques décrites au chapitre 10. Le chapitre 11 décrit les règles spécifiques pour les livres, les publications périodiques, les produits qui ne sont pas vendus en environnement ouvert, les bons de réduction, les cartes client, et les bons de vidange.

Les **groupages standards** d'unités commerciales qui ne sont pas vendus dans un point de vente au détail, tels que des caisses, des palettes, et des casiers peuvent être identifiés :

- Soit par un GTIN-13 spécifique.
- Soit par un GTIN-14 composé à partir du numéro attribué à l'unité commerciale contenue, précédé par un indicateur allant de 1 à 8. Cette solution s'applique uniquement aux groupages homogènes standards (contenant des unités commerciales identiques). Une entreprise peut utiliser une combinaison des deux solutions pour identifier ses différents groupages standard.

GTIN-13 : 5412150000154



Item

GTIN-13 : 5412150000161
GTIN-14 : 15412150000151



Case

GTIN-13 : 5412150000178
GTIN-14 : 25412150000158



Palet

Les exemples ci-dessus illustrent les deux options de numérotation, vous trouverez un exemple à la page 12.

2.1. Composition du GTIN

Les quatre structures de numérotation du GTIN sont décrites ci-dessous. Dès que la structure et le numéro du produit ont été attribués, ceux-ci ne peuvent plus être modifiés.

Structure GTIN-13

Préfixe d'entreprise GS1 + numéro d'article												Chiffre de contrôle
N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	N ₈	N ₉	N ₁₀	N ₁₁	N ₁₂	C

Structure GTIN-14

Indicateur	Préfixe d'entreprise GS1 + numéro d'article (Éventuellement le GTIN des unités contenues sans chiffre de contrôle)												Chiffre de contrôle
I	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	N ₈	N ₉	N ₁₀	N ₁₁	N ₁₂	C

Structure GTIN-12

Préfixe d'entreprise GS1 + numéro d'article											Chiffre de contrôle
N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	N ₈	N ₉	N ₁₀	N ₁₁	C

Structure GTIN-8

Préfixe GS1 + numéro d'article							Chiffre de contrôle
N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	C

Composition :

- **Indicateur**

N'est utilisé que dans la structure GTIN-14. Pour des groupages standard à quantité fixe, on lui attribue une valeur de 1 à 8. La méthode la plus simple revient à attribuer l'indicateur de manière séquentielle (1, 2, 3, etc.) à chaque groupage d'unités commerciales. La valeur 9 est réservée aux unités commerciales à quantité variable (voir Chapitre 10.).

- **Préfixe d'entreprise GS1**

Un préfixe attribué par GS1 Belgium & Luxembourg commencera toujours par « **54** ». Attention : ce préfixe ne donne aucune indication quant au pays de production ou de distribution. Les 5, 6, 7 ou 8 chiffres restants du préfixe sont également attribués par GS1 Belgium & Luxembourg à l'entreprise et servent à l'identifier de façon unique.

- **Numéro d'article**

Ce numéro est attribué par l'utilisateur et ne doit pas (tout comme le GTIN complet) être communiqué à GS1. Il est fortement déconseillé de donner une signification à ce numéro ou d'y intégrer une classification. La meilleure solution est d'attribuer les numéros d'article de manière séquentielle. Dans l'hypothèse où l'utilisateur dispose de trois positions pour le numéro d'article, cela devient : 000, 001, 002, etc. jusqu'à 999.

- **Chiffre de contrôle**

Le chiffre de contrôle est le dernier chiffre du GTIN (à l'extrême droite). On le calcule à partir de tous les chiffres précédents du GTIN et on l'utilise pour s'assurer que le code à barres a été correctement scanné ou que le numéro est composé de manière correcte. Le site de GS1 Belgium & Luxembourg vous offre la possibilité de calculer le chiffre de contrôle.



Le GTIN forme un ensemble indissociable. Traiter des données sur la base d'une partie du numéro entraînera inévitablement des problèmes.

2.2. Structure du GTIN à partir du préfixe GS1 54

Structure GTIN-13

Les organisations disposant d'un préfixe d'entreprise GS1 attribué par GS1 Belgium & Luxembourg utiliseront le GTIN comme suit :



Préfixe d'entreprise GS1 (54 M ₁ M ₂ ...) et numéro d'article (N ₁ N ₂ ...)											Chiffre de contrôle	
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	N ₁	N ₂	N ₃	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	M ₈	N ₁	N ₂	C

GS1 Belgium & Luxembourg attribue des préfixes d'entreprise de 7, 8, 9 ou 10 chiffres en fonction de la capacité requise par le demandeur pour la numérotation de ses produits, lieux, bons de réduction et unités logistiques.

Structure GTIN-8



Préfixe GS1 et numéro d'article							Chiffre de contrôle
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	C

Dans cette structure, le numéro d'article est attribué par GS1 Belgium & Luxembourg.

Pour plus d'informations sur l'utilisation du GTIN-8 : voir chapitre 5.

2.3. Qui est responsable de la numérotation des unités commerciales ?

Règle générale

Quel que soit le fabricant ou le lieu de production, c'est l'entreprise propriétaire de la marque commerciale qui est responsable de l'attribution du GTIN. Au moment de son adhésion, le propriétaire de la marque commerciale reçoit un préfixe d'entreprise GS1, à usage exclusif de la société concernée. Le préfixe d'entreprise GS1 ne peut être vendu, loué, utilisé par un tiers, ou transmis, que ce soit dans son entièreté ou partiellement. Le propriétaire de la marque commerciale est donc :

- **le fabricant ou le fournisseur** : s'il fabrique ou fait fabriquer le produit (en Belgique ou à l'étranger) et le commercialise sous sa propre marque.
- **l'importateur ou le grossiste** : s'il fabrique ou fait fabriquer le produit (en Belgique ou à l'étranger) et le commercialise sous sa propre marque ou s'il transforme le produit (par exemple en modifiant l'emballage).
- **le distributeur** : s'il fabrique ou fait fabriquer le produit (en Belgique ou à l'étranger) et le commercialise sous sa propre marque.

Exceptions

- **Si le fabricant n'a pas attribué de numéro à la source**, l'importateur ou l'intermédiaire peut, à la demande de ses clients, lui attribuer un GTIN temporaire. Cependant, il est préférable d'encourager le fabricant à attribuer lui-même le GTIN. Par ailleurs, le distributeur peut également attribuer des numéros internes

aux produits qui n'ont pas encore reçu de GTIN. Néanmoins, ces numéros ne peuvent être utilisés qu'au sein de son propre environnement magasin. La numérotation interne est décrite au chapitre 11.

- **Les produits génériques et sans marque – pas les marques propres** – reçoivent un numéro à la source. Différents fournisseurs pouvant commercialiser des articles identiques du point de vue du consommateur, il est possible qu'un même produit reçoive des GTIN différents. Les entreprises qui commercialisent de tels produits doivent donc tenir compte de cette possibilité dans leurs applications automatiques (tels que les programmes de réapprovisionnement).

Les plaques de plâtre, les bougies, et certains verres à boisson sont autant d'exemples de ce type d'articles.



Chaque entreprise est responsable de la gestion et de l'unicité au sein de sa propre capacité de numérotation. Pour l'échange des informations liées au GTIN, les sociétés feront de préférence usage d'une base de données centrale GDSN telle que la CDB (voir chapitre 14).

Certaines entreprises produisent le même article dans différents pays ou filiales. Dans ce cas, afin de garantir l'unicité des numéros, l'attribution du GTIN doit être centralisée et gérée par une des entreprises du groupe.

2.4. Numérotation des unités commerciales

Règle générale

La règle générale consiste à attribuer un GTIN distinct à chaque unité commerciale différente.

Cela s'avère nécessaire pour assurer l'unicité dans des processus tels que la commande, le suivi et le traitement. Ceci implique l'attribution d'un numéro différent à chaque variante, pour autant que la variation soit apparente et significative pour les partenaires dans la chaîne d'approvisionnement, pour l'utilisateur final ou pour le client du point de vente de détail. Cette définition peut entraîner différentes interprétations. Néanmoins, des règles fixes doivent être respectées. Les caractéristiques de base d'une unité commerciale sont :

- Type de produit et variété
- Marque commerciale
- Dimensions et nature de l'emballage
- Quantité du produit
- Si l'unité commerciale est un groupage : nombre d'unités de base contenues et leur subdivision en sous-emballages, type d'emballage (carton, palette, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'entreprise responsable de l'attribution des numéros d'article doit s'assurer qu'un GTIN univoque soit attribué à chaque unité commerciale.



Une fois attribué, le GTIN de l'unité commerciale ne doit pas changer tant que les caractéristiques de base de l'unité commerciale ne changent pas. Toute modification importante d'une des propriétés de base qui caractérisent l'unité commerciale entraînera généralement l'attribution d'un nouveau GTIN (voir chapitre 3).

Un multipack composé de plusieurs unités identiques (multipack homogène) ou différentes (multipack hétérogène) est également une unité commerciale et reçoit donc un GTIN différent.

Utilisation du GTIN

Quel que soit le(s) pays dans lequel l'article est vendu, son GTIN reste le même. Il est indépendant du prix et des moyens de livraison. Le GTIN est également le numéro qui apparaît dans les catalogues, les listes de produits et de prix et sur les documents ou messages EDI échangés durant la transaction (bon de commande, avis d'expédition, note de livraison, facture, etc.).

On attribue également un GTIN aux services facturés, comme par exemple le transport et le stockage pour le compte d'un client.

Pré-impression du prix sur l'article

L'impression du prix sur l'article est déconseillée, car elle complique la mise à jour des fichiers d'articles tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Lorsque le prix est tout de même imprimé sur l'article, par exemple en cas d'obligation légale, il faudra changer le GTIN chaque fois que le prix imprimé sur l'article est modifié.

Exemple de numérotation des unités commerciales

Dans cet exemple, l'entreprise possède le préfixe d'entreprise 541234567. Le dernier chiffre est le chiffre de contrôle.

Une entreprise produit trois couleurs de peinture. Il existe trois unités de vente au détail pour chaque couleur.

Peinture jaune	100 ml	5412345670001
	250 ml	5412345670018
	500 ml	5412345670025
Peinture rouge	100 ml	5412345670032
	250 ml	5412345670049
	500 ml	5412345670056
Peinture verte	100 ml	5412345670063
	250 ml	5412345670070
	500 ml	5412345670087

L'entreprise produit également des multipacks composés d'un pot de chaque couleur. Ces multipacks peuvent être vendus dans le commerce de détail.

Jaune + rouge + jaune	3 x 100 ml	5412345670094
	3 x 250 ml	5412345670100
	3 x 500 ml	5412345670117

3. Critères pour le maintien ou la modification du GTIN

3.1. Règle générale

En règle générale, une modification importante d'une des propriétés de base qui caractérisent l'unité commerciale correspond à la création d'un nouveau produit, et donc à l'attribution d'un nouveau GTIN. Cependant, dans certains secteurs, les soins de santé par exemple, même un changement mineur de composition peut entraîner l'attribution d'un nouveau GTIN.

Afin de décider s'il convient de maintenir ou de modifier le GTIN, GS1 se base sur les principes suivants :

- Toute modification d'un GTIN doit être justifiée par une optimisation de l'efficacité à travers toute la chaîne d'approvisionnement.
- Le GTIN identifie tous les aspects de l'unité commerciale pour usage dans les systèmes de commande, de stockage, de facturation, de traçabilité, etc. et à l'avenir également dans les applications mobiles.
- L'attribution de nouveaux GTIN doit tenir compte des besoins des partenaires commerciaux externes. Les fabricants doivent gérer leurs variantes de produit internes via leurs propres systèmes internes.
- Toute modification du GTIN, au niveau de l'emballage le plus petit, aura toujours une incidence sur les GTIN des groupages de celui-ci.

3.2. Règles pour le maintien ou la modification du GTIN

L'ensemble des règles détaillées et actualisées concernant le maintien ou la modification du GTIN sont disponibles sur www.gs1.org/gtinrules.

3.3. Modification du statut légal d'une entreprise qui numérote des unités commerciales

Acquisition ou fusion

Les stocks existants numérotés avant l'acquisition ou la fusion conservent leur GTIN. Les articles produits après l'acquisition ou la fusion peuvent également conserver leur GTIN.

Une entreprise doit peser le pour et le contre avant d'envisager de centraliser l'attribution de tous les GTIN sous un seul préfixe d'entreprise, et donc de changer le numéro de produits existants qui n'ont subi aucune modification. Un tel changement doit rester exceptionnel, car il implique également un travail supplémentaire au niveau de la mise à jour des bases de données des clients.



GS1 Belgium & Luxembourg doit être averti de toute acquisition ou fusion.

Un préfixe d'entreprise qui n'est plus utilisé doit être restitué à GS1 Belgium & Luxembourg. Après un temps d'attente, ce préfixe sera à nouveau mis en circulation pour une autre société.

Achat partiel

Lorsqu'une entreprise achète une division, une marque ou une série d'articles à une autre entreprise, elle peut, pour commencer, conserver les numéros déjà attribués. Il est souhaitable que les accords relatifs à l'utilisation des GTIN soient repris dans le contrat de reprise.

Cependant, l'entreprise doit dès que possible attribuer de nouveaux GTIN, extraits de sa propre série de numéros, aux produits qu'elle a repris. Cela sera par exemple possible lors de la modification ou la réimpression de l'emballage, même si la règle normale veut que, dans ce cas, on garde l'ancien numéro. Les partenaires commerciaux doivent être informés à l'avance des changements de numéros. L'entreprise qui a vendu sa marque ou un assortiment de produits ne peut plus réutiliser les codes GTIN et les attribuer à d'autres produits.

Scission ou annulation d'une fusion

Lorsqu'une entreprise est scindée en deux ou plusieurs entreprises distinctes, chaque préfixe d'entreprise attribué à l'entreprise de départ ne peut être transmis qu'à une et une seule des nouvelles entreprises. La décision relative à quelle entreprise reprendra quel préfixe d'entreprise doit être prise en veillant à minimiser le nombre de modifications apportées aux GTIN. Cette décision devrait être intégrée aux dispositions légales conclues par les nouvelles entreprises.

Les stocks existants ne doivent pas être renumérotés. Cependant, si une entreprise scindée possède des unités commerciales qui ont été numérotées avec un préfixe qui n'appartient plus à l'entreprise, ces produits doivent être renumérotés sur la base du préfixe propre à la nouvelle entreprise lorsque de nouveaux emballages ou de nouvelles étiquettes sont produits. Les clients doivent être avertis de changements en temps utile.

Les entreprises « spin-off » qui conservent un préfixe d'entreprise doivent conserver une liste de tous les GTIN qui ont été attribués sur la base de leur préfixe d'entreprise à des produits dont elles ne sont plus propriétaires. Elle ne peut pas réutiliser les GTINs.

3.4. Réutilisation d'un GTIN

Un GTIN attribué à une unité commerciale ne peut jamais être réutilisé et ne peut donc jamais être réattribué à une autre unité commerciale.

4. Traitement du GTIN

4.1. Contenu de la base de données

Le GTIN permet l'identification univoque d'une unité commerciale. Cette univocité est garantie dans les quatre structures de numérotation décrites à la Section 2.1. En fonction de son utilisation, la structure d'un GTIN peut requérir une longueur fixe de 14 chiffres et ainsi forcer l'utilisation du zéro en tête d'un numéro. Ci-joint un exemple d'un GTIN-13 représenté dans un code à barres GS1-128. Placer un zéro au début d'un GTIN-13 nous donne donc 14 chiffres.



Le GTIN est la clé qui permet d'accéder à toutes les données relatives à l'unité commerciale, stockées dans une base de données ou utilisées dans les messages EDI.

Dans la base de données, il convient de créer des liens entre les unités commerciales apparentées, c'est-à-dire entre chaque unité et toutes les unités commerciales contenant cette unité. Exemple : entre un pot de peinture, une boîte de dix pots de peinture et une palette de 24 boîtes de dix pots. Cela permettra aux distributeurs de contrôler leurs stocks et leurs processus de commande en comparant les ventes à la caisse et le nombre d'unités qu'ils ont réceptionnées ou qu'ils ont en stock.

4.2. Échange d'informations relatives au produit

L'échange d'informations relatives au produit est d'une importance capitale dans les relations entre parties. Ces informations sont requises dans de nombreux processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La plupart des processus ne peuvent pas s'effectuer correctement si l'on ne dispose pas des informations correctes sur le produit. Prenons l'exemple de l'opérateur qui scanne un article et dont la caisse enregistreuse affiche le message « article inconnu ». De nombreux autres processus (commande, facturation, opérations en entrepôt, etc) exigent également une information correcte sur les produits. C'est pour cette raison que, outre le flux de marchandises, un flux d'informations est nécessaire entre les partenaires commerciaux.

Les informations qu'il est généralement utile de transmettre sont :

- nom du fournisseur et GLN de l'entreprise
- date d'application (date à partir de laquelle les partenaires commerciaux peuvent utiliser les données)
- GTIN du produit
- description du produit : description complète pour les documents ou messages EDI et description abrégée pour le ticket de caisse
- propriétés physiques du produit (dimensions, poids net)
- description des différents groupages standards de cette unité commerciale
- GTIN attribués à ces groupages
- propriétés physiques des groupages (dimensions, poids)
- palettisation

L'échange de ce type d'information se fait de préférence par le biais d'un catalogue GDSN (voir chapitre 14).

4.3. Quand doit se dérouler l'échange d'informations ?

Les partenaires commerciaux doivent décider ensemble du délai approprié pour la mise à disposition des informations. Ce délai peut varier d'un secteur à l'autre.

La transmission d'informations relatives à un GTIN est essentielle dans les cas décrits ci-dessous :

1. **Nouvelle relation commerciale** : les GTIN de tous les produits référencés au début de cette relation doivent être communiqués avec les données s'y rapportant.
2. **Nouvel article dans l'assortiment** : lors du premier contact entre fournisseur et acheteur, le GTIN du nouveau produit doit être communiqué.
3. **Nouveau GTIN attribué** : si une variante du produit reçoit un nouveau GTIN, ce dernier doit être communiqué au client lors du premier contact relatif aux modifications du produit. Ces informations doivent être communiquées bien avant que les produits concernés ne soient livrés au centre de distribution ou à l'entrepôt.
4. **Promotions avec un GTIN différent** : bien souvent, les détaillants planifient leurs offres promotionnelles longtemps à l'avance. Ces offres spéciales étant généralement sujettes à une procédure d'enregistrement préalable, il est nécessaire que le GTIN soit communiqué à temps. Il est recommandé de le faire dès le premier contact relatif à cette offre spéciale.
5. **Remplacement temporaire d'un article par un autre article avec un GTIN différent** : si, pour une raison ou une autre, le fournisseur livre un article auquel est attribué un GTIN différent de celui auquel le client s'attend, il est important que ce GTIN soit introduit à temps dans la base de données.
6. **Rack-jobbing** : (concept où la décision et la responsabilité quant à l'approvisionnement du rayon demeure chez le fournisseur ; un exemple typique est le rayon des cartes de vœux). Il est possible qu'un rack-jobber place en rayon un produit dont le GTIN n'a pas encore été introduit dans la base de données. Pour cette raison, les rack-jobbers doivent toujours vérifier si le GTIN du produit est connu. Si ce n'est pas le cas, il faut en avertir le responsable du magasin.

5. Produits de petite taille

L'attribution d'un GTIN-8 est réservée aux produits dont les dimensions ne permettent pas l'intégration d'un code à barres EAN-13 (ou UPC-A).

Avant de décider d'utiliser un numéro d'identification GTIN-8, l'utilisateur doit d'abord envisager, de préférence en collaboration avec son imprimeur, toutes les solutions possibles pour utiliser un GTIN-13. Les options suivantes peuvent être envisagées :

- Est-il possible de réduire les dimensions du code à barres ? C'est-à-dire d'imprimer à une plus petite taille, en tenant compte des conditions d'impression ?
- Peut-on raisonnablement adapter l'étiquette (étiquette = surface totale imprimable) en une ou plusieurs parties pour permettre d'y inclure le code à barres EAN-13 aux dimensions recommandées par l'imprimeur ? Exemples : en modifiant le lay-out de l'étiquette ; en augmentant la taille de l'étiquette (particulièrement lorsque la taille de l'étiquette existante est petite par rapport à la surface totale d'emballage) ; en ajoutant une étiquette supplémentaire.
- Peut-on réduire la hauteur du code à barres ? L'utilisation d'un code à barres tronqué (de largeur normale mais de hauteur réduite) n'est autorisée que s'il est impossible d'imprimer un code à barres avec sa hauteur complète. Cette réduction de hauteur porte atteinte à la lisibilité omnidirectionnelle du code. Un code à barres trop raccourci n'a plus aucune valeur. Les utilisateurs qui envisagent cette solution devraient consulter leurs clients afin de voir s'il est possible d'obtenir un compromis acceptable.

L'utilisation d'un GTIN-8 est envisageable dans les cas suivants :

- Lorsque la taille du code à barres EAN-13 déterminée en fonction des conditions d'impression dépasse soit 25 % de la plus grande face de l'étiquette, soit 12,5 % de la surface totale d'impression ;
- Lorsque la plus grande face de l'emballage a une surface < 40 cm² ou que la surface totale d'impression < 80 cm² ;
- Sur les produits cylindriques d'un diamètre inférieur à 3 cm



Les entreprises affiliées à GS1 Belgium & Luxembourg peuvent demander des GTIN-8 moyennant présentation de l'emballage et/ou de l'étiquette en question. La structure du numéro est la suivante :

Préfixe		Numéro d'article attribué par GS1 Belgium & Luxembourg					Chiffre de contrôle
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	C

Grâce au GS1 DataBar, il est également possible d'identifier des petits produits avec un GTIN-13.

6. Symbolisation des unités commerciales

6.1. Caractéristiques des codes à barres

Il existe différentes manières d'appliquer un code à barres sur un produit :

- Intégrer le code à barres dans le graphisme général de l'emballage
- Imprimer le code à barres en ligne sur l'emballage
- Apposer une étiquette pré-imprimée.

Dimensions

Les codes à barres peuvent être imprimés en diverses dimensions. Le choix des dimensions dépend tout d'abord des conditions d'impression. On peut utiliser un code à barres de petite taille lorsqu'une impression de bonne qualité est combinée à un support de bonne qualité. Il n'est donc pas possible de choisir les dimensions du code à barres uniquement en fonction de la surface disponible sur l'emballage.

Les dimensions de chaque type de code à barres peuvent varier entre un minimum et un maximum. En cas d'impression directe sur l'emballage, c'est l'imprimeur qui détermine les dimensions au moyen de tests d'impression. Les imprimantes qui génèrent des codes à barres sur la base de pixels ou de dots ne sont pas en mesure de générer l'ensemble de la gamme des dimensions.

Un autre facteur qui doit toujours être pris en considération lors de la définition de la taille du code à barres, est l'environnement de scanning. Des codes à barres destinés à des applications dans le commerce de détail peuvent être aussi petits que permis par les conditions d'impression, tandis que des codes à barres pour l'environnement logistique doivent être suffisamment grands pour être scannés à distance (ex. par l'opérateur du chariot élévateur).

La taille du code à barres est définie par la dimension X (= largeur de la barre la plus fine) minimale, nominale et maximale pour chaque symbolisation, et ce en fonction de l'application dans laquelle le code à barres doit être utilisé. La hauteur minimale du code à barres doit également être respectée. En général, les codes à barres avec une hauteur suffisante seront scannés plus facilement.

Les équipements d'impression actuels se basent encore souvent sur le 'facteur de grossissement' pour indiquer la taille du code à barres. Ceci explique pourquoi la section 6.3. fait encore référence au facteur de grossissement pour les différentes symbolisations.

Marges

Les codes à barres EAN/UPC, ITF-14 et GS1-128 doivent être pourvus de marges avant la première barre et après la dernière. Il est important de respecter ces marges. Les dimensions des marges dépendent de la dimension X et du type de code à barres. Toute impression dans les marges peut empêcher la lecture du code à barres par le scanner.

Couleurs et contraste

Les scanners fonctionnent en mesurant la réflexion de la lumière. C'est pourquoi il doit y avoir un contraste suffisant entre les barres foncées et les espaces clairs. La densité d'encre des barres doit être suffisante pour éviter de créer des « trous ». Les couleurs composées à partir d'une trame ne conviennent pas pour l'impression de codes à barres ; il est préférable d'utiliser des couleurs solides.

Les scanners utilisant un rayon de lumière rouge considèrent le rouge comme une couleur claire. Un contraste satisfaisant pour l'œil humain peut s'avérer totalement insuffisant pour le scanner. Les codes à barres peuvent être imprimés en différentes couleurs : en général, les couleurs claires, y compris le

rouge et l'orange, conviennent pour le fond et les marges. Les couleurs foncées, entre autres le noir, le bleu et le vert, conviennent pour les barres.

Des supports brillants peuvent avoir une influence sur la réflexion de la lumière et doivent donc être contrôlés avant l'impression. Le film d'emballage transparent peut diminuer le contraste. Lorsqu'on l'utilise, un contrôle préalable sur l'emballage complet s'impose.

Qualité d'impression

Les conditions d'impression doivent être contrôlées régulièrement tout au long du travail d'impression afin de vérifier si elles ne dévient pas trop de l'évaluation initiale.

Il existe différentes manières d'évaluer la qualité d'un code à barres. On peut utiliser des méthodes très simples, telles que l'impression d'un caractère H à des dimensions données à l'intérieur du cadre épais d'un code à barres ITF-14.

Positionnement du code à barres

Un positionnement correct du code à barres permet d'améliorer la qualité du scanning. Dans le cas d'un scanning manuel, le travail de l'opérateur est plus efficace s'il sait prévoir le positionnement du code à barres.

Les principes généraux suivants s'appliquent aux produits scannés dans le commerce de détail ou à tout autre point de la chaîne d'approvisionnement. Les directives pour le positionnement du code à barres sur des suremballages sont reprises au chapitre 8.

- **Nombre de codes à barres**

Plusieurs codes à barres représentant des GTIN différents ne peuvent jamais être visibles, ensemble, sur un même produit. Ceci est particulièrement important pour les multipacks, en particulier ceux avec un emballage transparent. Les multipacks doivent porter leur propre GTIN et les codes à barres internes doivent être masqués d'une manière ou d'une autre. Deux ou plusieurs codes à barres représentant le même GTIN sont recommandés sur des produits lourds ou volumineux. Cela est également autorisé sur les emballages imprimés en continu et destinés au commerce de détail.



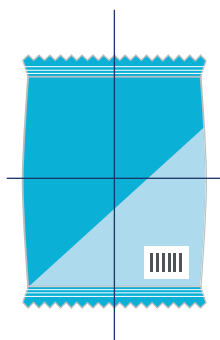
- **Positionnement préférentiel**

Pour une unité de vente au détail, le code à barres doit être placé de préférence dans le quadrant inférieur droit de la face arrière (= la face opposée à la face commerciale de l'emballage). Il faut toujours respecter les marges et la règle du coin (un code à barres ne peut pas être placé à moins de 8 mm et à plus de 100 mm d'un coin du produit).

Si ce positionnement ne s'avère pas possible, le code à barres sera placé dans le quadrant inférieur droit d'une autre face.

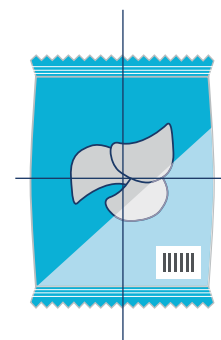


Face arrière



Positionnement préférenté

Face avant



Alternative

- **Sacs**

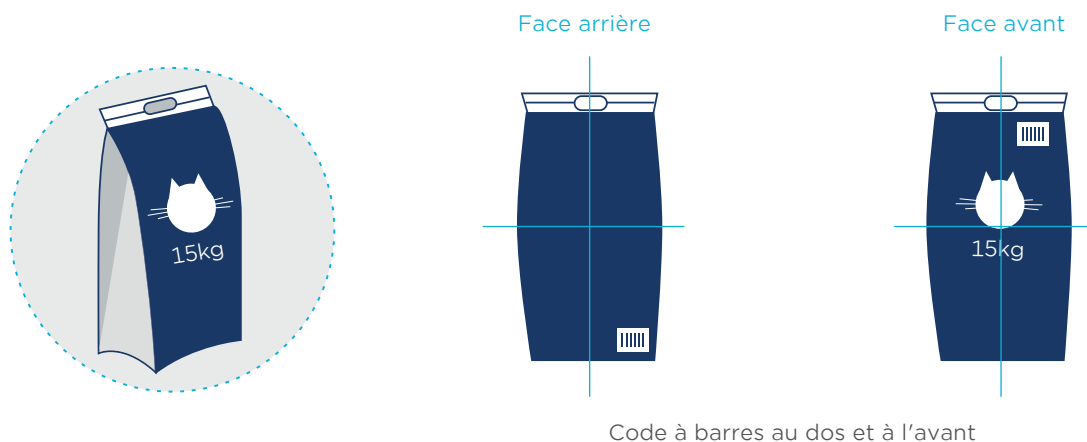
Étant donné que les sacs ne sont pas souvent complètement plats aux extrémités, il est conseillé de placer le code à barres le plus possible au centre de la face arrière, à environ 1/3 de la hauteur à partir du fond du sac.

- **Blister packs et produits non emballés**

Ici également, le code à barres ne peut pas être placé à moins de 8 mm et à plus de 100 mm d'un coin du produit, mais il faut en outre veiller à ce que le code à barres soit accessible pour le scanner (par exemple, le code à barres ne peut pas être placé sous le blister).

- **Produits lourds, grands ou volumineux**

Il s'agit de tous les produits de plus de 13 kgs ou présentant au moins deux dimensions supérieures à 45 cm. Ces produits doivent être munis de deux codes à barres (identiques), un au-dessus et un en dessous de deux quadrants opposés (voir illustration).



- **Orientation**

L'orientation du code à barres est avant tout déterminée par le processus d'impression. La courbure du produit devra également être prise en compte. Lorsqu'un code à barres est imprimé sur une surface courbe, il se peut qu'une partie du code à barres disparaisse le long de la courbure, si bien que les deux extrémités du code à barres ne sont pas visibles en même temps pour le scanner.

Ce risque est d'autant plus élevé pour les grands codes à barres et les produits de petit diamètre. Tandis que l'orientation « picket fence » (verticale) est préférée, le code à barres sur des produits de petit diamètre sera imprimé en orientation « échelle » (horizontale).

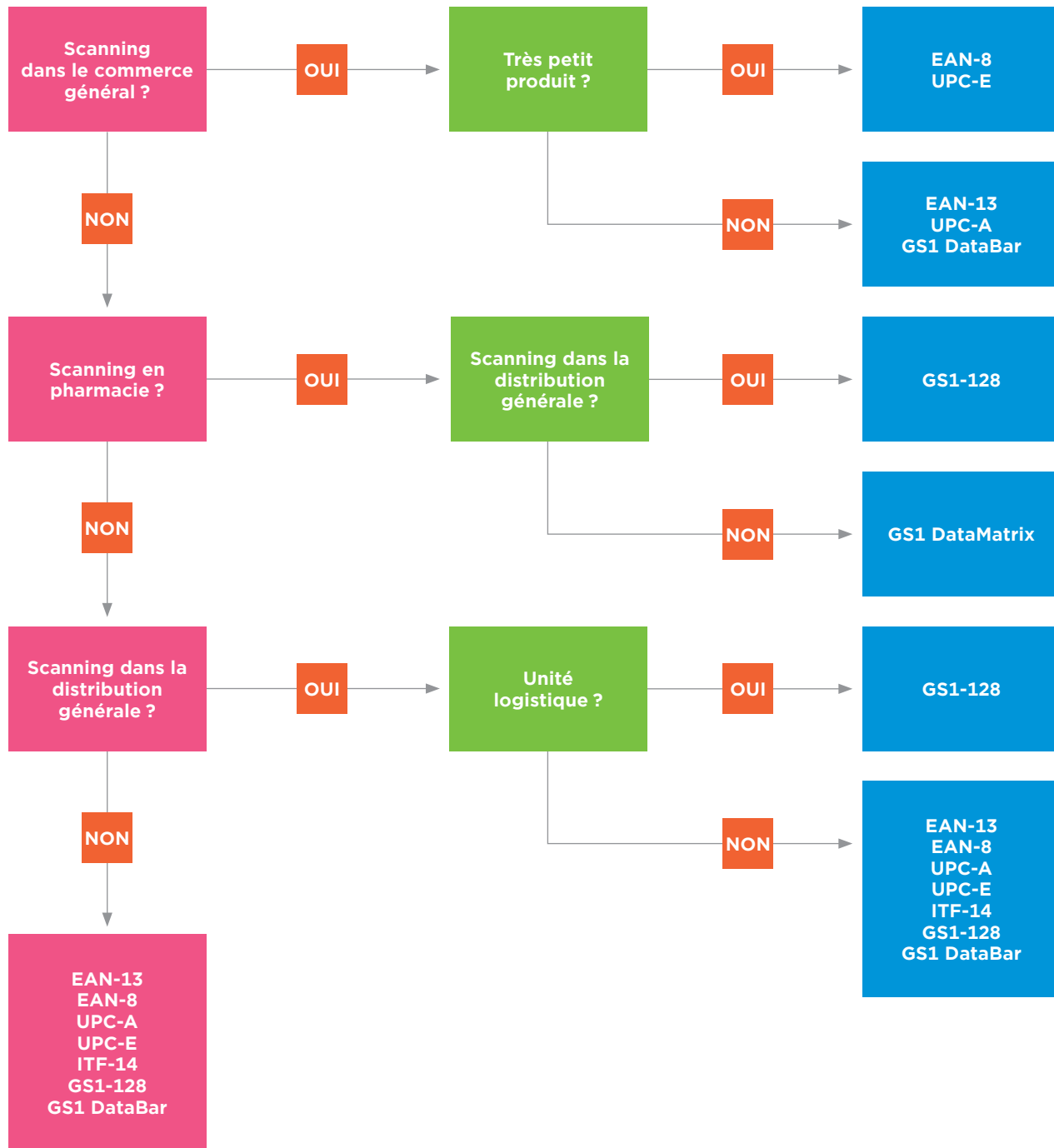


- **Éviter les problèmes**

Tout ce qui peut obscurcir et/ou endommager un code à barres doit être évité, à savoir :

- ⊗ Ne jamais placer un code à barres sur un espace trop petit.
- ⊗ Ne jamais placer d'autres éléments graphiques dans l'espace destiné au code à barres.
- ⊗ Ne jamais placer un code à barres (marges comprises) sur des perforations, ourlets, coins, rabats, plis, etc.
- ⊗ Ne jamais accrocher d'agrafe dans un code à barres ou ses marges.
- ⊗ Ne jamais plier un code à barres sur un coin.
- ⊗ Ne jamais placer un code à barres sous un rabat.

6.2. Arbre décisionnel



6.3. Codes à barres utilisés dans le système GS1

Dans les points de vente au détail, seuls les codes à barres EAN/UPC sont lisibles. Mais on retrouve de plus en plus fréquemment le GS1 Databar, notamment sur les bons de réduction et les produits à poids variable.

Dans d'autres domaines d'application, tels que la réception de marchandises ou dans les entrepôts, il est également possible d'employer aussi bien l'EAN/UPC, que l'ITF-14, le GS1-128 ou le GS1 DataBar.

Codes à barres EAN/UPC

Sur les unités de vente au détail, on peut utiliser un des codes à barres EAN/UPC, à savoir : EAN-13, UPC-A, EAN-8 ou UPC-E. Ces codes à barres peuvent également être utilisés sur des unités commerciales non destinées au commerce de détail.

REMARQUES À PROPOS DES DIMENSIONS SUIVANTES :

- La hauteur des codes à barres est indiquée hors chiffres et barres prolongées vers le bas.
- Les dimensions minimales sont uniquement valables pour la caisse.
- La dimension X est la largeur de la barre la plus fine dans le code à barres.
- Les marges à droite et à gauche du code à barres sont comprises dans ces dimensions.

Code à barres EAN-13

Dimensions minimales : 29,83 mm x 18,28 mm
 Dimensions nominales : 37,29 mm x 22,85 mm
 Dimensions maximales : 74,58 mm x 45,70 mm
 Dimension X minimale : 0,264 mm
 Dimension X nominale : 0,330 mm
 Dimension X maximale : 0,660 mm



Code à barres EAN-8

Dimensions minimales : 21,38 mm x 14,58 mm
 Dimensions nominales : 26,73 mm x 18,23 mm
 Dimensions maximales : 53,46 mm x 36,46 mm
 Dimension X minimale : 0,264 mm
 Dimension X nominale : 0,330 mm
 Dimension X maximale : 0,660 mm



Code à barres UPC-A

Dimensions minimales : 29,83 mm x 18,28 mm
 Dimensions nominales : 37,29 mm x 22,85 mm
 Dimensions maximales : 74,58 mm x 45,70 mm
 Dimension X minimale : 0,264 mm
 Dimension X nominale : 0,330 mm
 Dimension X maximale : 0,660 mm



Code à barres UPC-E

Dimensions minimales : 17,69 mm x 18,28 mm
 Dimensions nominales : 22,11 mm x 22,85 mm
 Dimensions maximales : 44,22 mm x 45,70 mm
 Dimension X minimale : 0,264 mm
 Dimension X nominale : 0.330 mm
 Dimension X maximale : 0,660 mm



Les codes à barres EAN/UPC peuvent être imprimés à un facteur de grossissement variant entre 80 % (taille minimum) et 200 % (taille maximum). Si le code à barres doit être lu sur convoyeur, il est conseillé d'utiliser un facteur minimal de 150 %. Pour un tableau détaillé des dimensions des codes à barres EAN/UPC : voir Annexe 1.

Les codes à barres EAN/UPC sont conçus pour être lus dans toutes les directions. La réduction de la hauteur du code à barres porte atteinte à sa lisibilité omnidirectionnelle. Cette réduction de hauteur ne peut être utilisée qu'en dernier ressort, lorsque la surface disponible ne permet pas d'imprimer le code à sa hauteur complète. L'utilisation du caractère « > » (« light margin indicator »), dont la pointe coïncide avec la limite extérieure de la marge droite, est fortement recommandée.

GS1 DataBar

GS1 DataBar est une famille de 7 types de codes à barres linéaires, dont les 4 premiers sont indiqués pour usage à la caisse en point de vente.

- GS1 DataBar Omnidirectional
- GS1 DataBar Stacked Omnidirectional
- GS1 DataBar Expanded
- GS1 DataBar Expanded Stacked
- GS1 DataBar Truncated
- GS1 DataBar Limited
- GS1 DataBar Stacked

À l'échelle internationale, le GS1 DataBar ne peut être utilisé qu'après accord bilatéral, mais en Belgique et au Luxembourg, il est de plus en plus utilisé sur les bons de réduction, l'alimentation fraîche, les bons cadeaux, etc.

Toutes les versions du GS1 DataBar sont en mesure de représenter un GTIN. Les versions « Expanded » peuvent également représenter des données supplémentaires en faisant appel aux GS1 Application Identifiers. Cette distinction a des conséquences sur le processus d'impression. Seules les variantes pouvant représenter uniquement le GTIN permettent la pré-impression. Pour représenter des données additionnelles, un procédé d'impression « on-demand » est requis.

Les dimensions du GS1 DataBar varient selon le type.

Dimension X minimale : 0,264 mm
 Dimension X nominale : 0.330 mm
 Dimension X maximale : 0,660 mm



Code à barres ITF-14

L'utilisation du code à barres ITF-14 (Interleaved Two of Five) est limitée aux unités commerciales qui ne sont pas scannées aux caisses du commerce de détail.

Pour les entreprises qui souhaitent imprimer leurs codes à barres directement sur du carton (surtout du carton ondulé), la meilleure solution est le code à barres ITF-14. Ce code à barres offre en effet des tolérances d'impression plus larges. Tant la pré-impression que l'impression directe avec une imprimante thermique ou à jet d'encre sont possibles.

Le cadre noir (appelé également « bearer bars ») autour du code à barres est obligatoire avec un ITF-14.

Les dimensions suivantes sont hors cadre noir :

Dimensions minimales : 71,40 mm x 32,00 mm
 Dimensions nominales : 71,40 mm x 32,00 mm
 Dimensions maximales : 142,50 mm x 32,00 mm
 Dimension X minimale : 0,495 mm
 Dimension X nominale : 0,495 mm
 Dimension X maximale : 1,016 mm



Sur les suremballages, des dimensions X de 0,495 mm à 1,016 mm peuvent être utilisées (ce qui correspond à un facteur de grossissement de 48,7 % à 100 %). La plus petite dimension est utilisable uniquement sur des étiquettes ; sur du carton ondulé, une taille minimale de 62,5 % est requise. Indépendamment de la taille, les barres doivent avoir une hauteur d'au moins 32 mm afin de garantir un scanning aisé.

Code à barres GS1-128

Ce code à barres n'est pas scannable aux caisses du commerce de détail et n'est utilisé qu'à des fins logistiques. Attention : le GS1-128 diffère du CODE 128 qui n'est pas un code à barres GS1.

Outre le GTIN, ce code à barres permet de représenter d'autres données complémentaires. Il est utilisé notamment sur des produits où le numéro de lot ou de série est requis, ou encore sur des suremballages à poids variable sur lesquels il convient de représenter le poids net. Ce code à barres sera généralement imprimé sur demande, à l'aide d'une imprimante thermique. La longueur du code à barres GS1-128 varie en fonction du nombre de caractères représentés, du nombre de caractères encodés, et de la dimension X. Pour un nombre de caractères donné, les dimensions du code à barres varient entre certaines limites, pour compenser les variations qualitatives des procédés d'impression. Il n'est donc pas possible de définir des tailles maximales et minimales. Ce code à barres est conçu pour être lu de manière bidirectionnelle par des scanners fixes ou portables.

Dimension X minimale : 0,495 mm
 Dimension X nominale : 0,495 mm
 Dimension X maximale : 1,016 mm
 Largeur maximale : 16,5 cm ou 48 caractères



Sur la base de ses dimensions nominales (dimension X = 1 mm), le code à barres GS1-128 peut être imprimé avec un facteur de grossissement variant entre 25 % et 100 %. Afin de garantir un scanning efficace dans tous les environnements, également sur convoyeur, il est conseillé d'utiliser un facteur de grossissement minimal de 50 %. Tout comme pour les codes à barres ITF-14, les dimensions X des codes à barres GS1-128 sur les suremballages varient entre 0,495 mm en 1,016 mm (ce qui correspond à un facteur de grossissement variant entre 48,7 % et 100 %). La hauteur doit également être de 32 mm au minimum.

GS1 DataMatrix

Le GS1 DataMatrix correspond à la version ISO/ECC 200 du DataMatrix. Le caractère de symbolisation Fonction 1 assure la compatibilité avec le système GS1.

Le GS1 DataMatrix est principalement utilisé dans le secteur des soins de santé, par exemple sur des médicaments et des dispositifs médicaux. Ce code à barres 2D permet, au moyen des GS1 Application Identifiers, de représenter une grande quantité de données sur une petite surface. La lecture de ce type de code à barres nécessite un scanner 2D ou scanner caméra. Un des avantages du GS1 DataMatrix est qu'il se laisse aussi bien imprimer que graver ('Direct Part Marking').

Les dimensions de GS1 Datamatrix se déterminent au moyen de sa dimension X (largeur d'un carré) :

Dimension X minimale : 0,369 mm
Dimension X nominale : 0,495 mm
Dimension X maximale : 0,990 mm



(01)65415478940005(17)180610

6.4. Choix du type de code à barres

La numérotation des articles et l'application physique des codes à barres sont deux opérations différentes. Il est tout à fait possible que ces opérations soient effectuées par des partenaires différents. La source (le propriétaire de la marque) attribue le numéro et le fabricant applique le code à barres sur l'emballage.

Il est également possible d'attribuer un GTIN sans utiliser de code à barres. Cela peut être le cas lorsqu'il est virtuellement impossible d'appliquer un code à barres, par exemple sur un article de maquillage de très petite taille, sur une unité d'électricité, sur des articles en vrac (chargement de sable, etc.). Dans ces cas, les numéros peuvent être utilisés dans des messages et des catalogues électroniques.

Lors du choix du type de code à barres, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Surface disponible sur le produit
- Type de données à symboliser : uniquement le numéro d'identification ou également d'autres données ?
- Environnement de scanning

Tableau 6.4.1. Numéros d'identification GS1 représentés dans des codes à barres

Numéro	Peut être représenté au moyen des codes barres suivants :
GTIN-8	EAN-8 GS1 DataMatrix GS1 DataBar
GTIN-12	UPC-E (dans certains cas) UPC-A ITF-14 GS1-128 GS1 DataBar GS1 DataMatrix
GTIN-13	EAN-13 ITF-14 GS1-128 GS1 DataBar GS1 DataMatrix
GTIN-14	ITF-14 GS1-128 GS1 DataBar GS1 DataMatrix

7. Le standard GS1 des Application Identifiers

Le GS1-128, mais aussi le GS1 DataMatrix et les versions Expanded du GS1 DataBar sont des codes à barres particulièrement flexibles. Ils permettent de représenter des données de longueur variable et de combiner plusieurs champs de données dans un seul code à barres, c'est ce qu'on appelle la concaténation.

Dans ces codes à barres, chaque donnée est précédée d'un Application Identifier (AI). Les Application Identifiers sont des préfixes qui identifient de manière unique le contenu et le format d'un champ de données qui les suit. Ces données peuvent être composées de caractères alphabétiques et/ou numériques et ont, en fonction de l'Application Identifier une longueur fixe ou variable. La longueur maximale d'un champ de données est de 34 caractères.

Les données complémentaires (ou attributs) se rapportent à un produit : unité commerciale ou unité logistique. Une fois isolées, elles n'ont aucune signification. Les attributs sont représentés à l'aide d'AI. Ainsi, il existe par exemple une série d'AI pour les mesures commerciales (comme le poids net en kilos) et une série d'AI pour les mesures logistiques (comme le poids brut en kilos).

Extrait du tableau des AI

AI	Description	Format
00	Serial Shipping Container Code	n2+n18
01	Global Trade Item Number	n2+n14
02	GTIN of trade items contained in a logistic unit	n2+n14
10	Batch or lot number	n2+an..20
11	Production date (YYMMDD)	n2+n6
15	Best Before Date (YYMMDD)	n2+n6
16	Sell by date (YYMMDD)	n2+n6
17	Expiration Date (YYMMDD)	n2+n6
20	Product Variant (YYMMDD)	n2+n2
21	Serial number	n2+an..20
310X	Net weight (kilograms)	n4+n6
37	Count of items contained in a logistic unit	n2+n..8
401	Consignment number	n3+an..30
420	Ship to (deliver to) postal code	n3+an..20

Légende

- n = numérique
- an = alphanumérique
- .. = longueur variable chiffres
- chiffres = nombre de caractères
- X = place de la virgule décimale

Code à barres GS1-128

Exemple d'un code à barres GS1-128 représentant un GTIN (01), une date limite de conservation (15) et un numéro de lot (10).

ATTENTION !

L'utilisation des AI est soumise à certaines règles. Ainsi, l'AI (02) doit par exemple toujours être utilisé en combinaison avec l'AI (37).

Certains AI **ne peuvent jamais** être utilisés ensemble. Ceci est le cas de l'AI (01) et de l'AI (02). Les entreprises doivent suivre ces règles

de base et ne peuvent donc pas employer n'importe quel AI. De plus, les champs suivant les **AI (01) et AI (02)** contiennent obligatoirement 14 chiffres. L'encodage d'un GTIN-13 nécessite l'ajout d'un zéro à l'avant, comme l'illustre l'exemple ci-dessus. Cela n'a aucune influence sur le reste des données. Pour les règles détaillées, veuillez vous référer aux GS1 General Specifications.



8. Identification et marquage des groupages standard

Les unités commerciales sont souvent proposées en suremballages et autres groupages standards. Un exemple typique est un carton de douze boîtes de céréales. Le carton n'est normalement pas vendu comme tel au point de vente de détail, alors que les boîtes de céréales sont vendues individuellement aux consommateurs.

Les fabricants vendent leurs produits par groupages standards à leurs clients qui sont généralement des détaillants. Ces derniers revendent ensuite les unités commerciales individuelles au consommateur final dans leurs points de vente. Il est important de pouvoir distinguer de manière automatisée les unités commerciales individuelles des groupages standards. Cela est rendu possible en attribuant un numéro d'article (GTIN) différent aux produits individuels et aux groupages standards, qui sera ensuite traduit en codes à barres.

8.1. Identification (numérotation)

Il existe deux méthodes d'identification pour les groupages standards :

1. Attribuer un GTIN-13. À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous la méthode pour composer un GTIN-13 :

Exemple de préfixe d'entreprise GS1	Exemple de numéro d'article	Chiffre de contrôle	GTIN-13 complet	Nombre de GTIN possibles sur la base du préfixe
5432515697	56	0	5432515697560	100
542585216	667	7	5425852166677	1.000
54512345	4455	9	5451234544559	10.000
5418521	00025	9	5418521000259	100.000

Après le préfixe d'entreprise, l'utilisateur ajoute le numéro d'article et calcule le chiffre de contrôle à partir des 12 chiffres précédents (cf. Calcul du chiffre de contrôle sur www.gs1belu.org).

Bien que le GTIN soit composé de trois parties distinctes, il doit toujours être considéré comme une suite de chiffres inséparables.

2. Attribuer un GTIN-14. Ce numéro intègre le GTIN du produit individuel contenu dans le groupage standard. L'indicateur permet d'identifier les différents niveaux de suremballage pour une même unité commerciale, mais n'a pas de signification explicite en soi. De nouveaux numéros avec un chiffre de contrôle différent sont ainsi obtenus. Les indicateurs 1 à 8 peuvent être utilisés dans un ordre arbitraire.

L'utilisation du GTIN-14 doit être évitée sur les groupages standards qui sont également destinés à la vente au détail, car ce numéro ne peut pas être traduit en code à barres lisible aux points de vente (en code à barres EAN-13). Le GTIN-14 sera en effet transposé en un code à barres de type ITF-14 ou GS1-128 qui ne sont pas scannables à la caisse.

Les entreprises et les commerces de détail doivent être à même d'enregistrer les numéros GTIN-14 dans leurs bases de données, même s'ils n'utilisent pas ce type de numéro pour leurs propres produits.

Structure de numérotation GTIN-14			
Chiffre indicateur de 1 à 8	GTIN-13 du produit individuel sans chiffre de contrôle	Chiffre de contrôle pour le numéro de 14 chiffres	GTIN-14 complet
1	541853612569	2	15418536125692
2	541853612569	9	25418536125699
3	541853612569	6	35418536125696
4	541853612569	3	45418536125693
5	541853612569	0	55418536125690

Les GTIN-14 avec un indicateur 9 sont utilisés pour l'identification des groupages standard d'unités commerciales à poids variable.

8.1.1. Attribuer des numéros aux groupages standard

Un numéro unique doit être attribué à chaque produit qui doit être identifié de manière unique afin de pouvoir y attacher un prix, de pouvoir le commander, le facturer, etc. Chaque nouveau produit, variante ou groupage standard doit recevoir un nouveau GTIN.

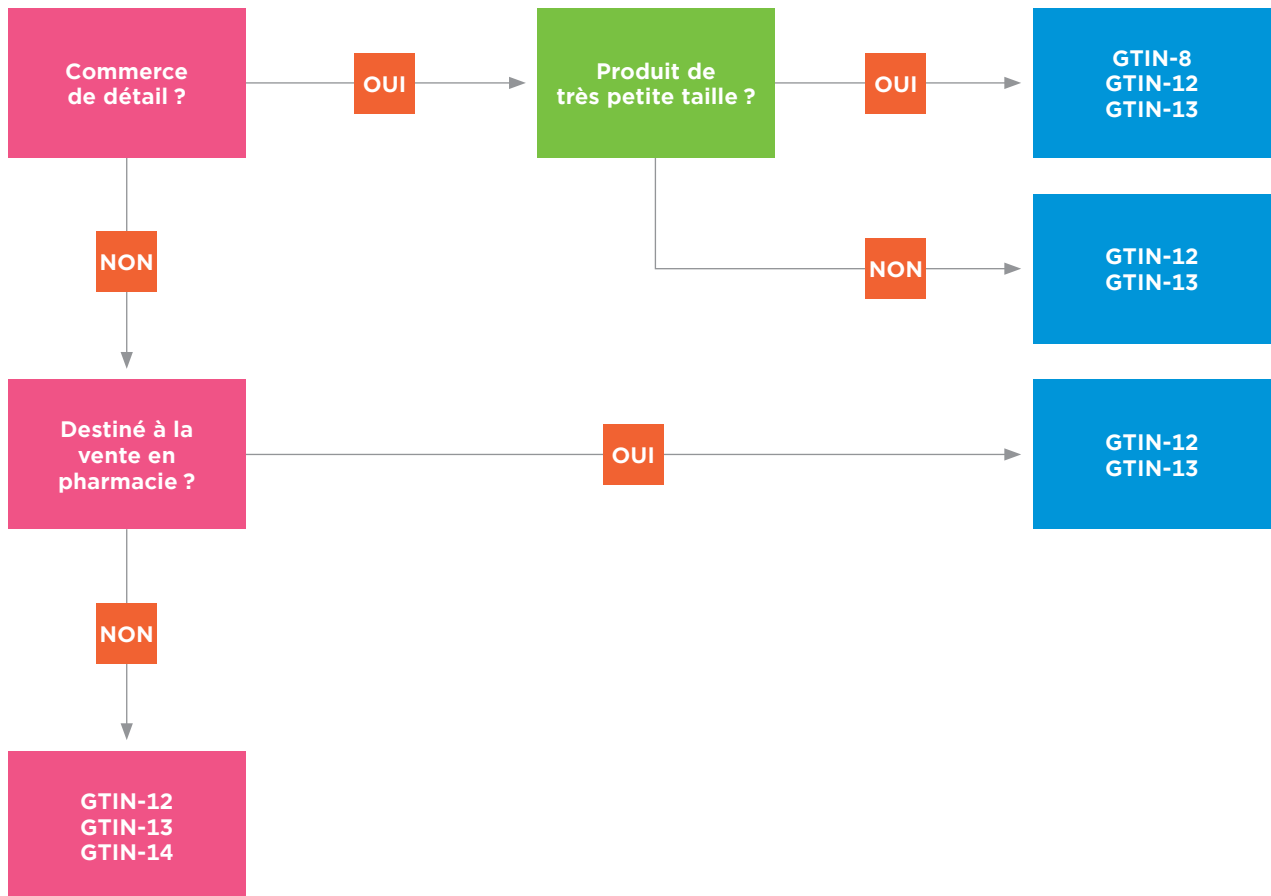
Par exemple, un produit qui est disponible en 3 tailles et 7 couleurs différentes, qui peut être vendu individuellement ou par paquet de 12 ou 24 pièces, aura besoin de 63 GTIN différents pour identifier chaque combinaison de manière unique (3 tailles x 7 couleurs x 3 niveaux d'emballage).

Dès que le produit subit un changement important pour le consommateur, un nouveau numéro d'identification doit lui être attribué. Si le GTIN du produit individuel est modifié, chaque niveau de groupage standard doit aussi recevoir un nouveau GTIN.

L'ensemble des règles détaillées et actualisées concernant le maintien ou la modification du GTIN sont disponibles sur www.gs1.org/gtinrules.

8.1.2. Configuration de l'emballage

Une unité commerciale peut être contenue dans une autre unité commerciale. Chaque niveau d'emballage doit recevoir son propre GTIN-13, GTIN-12, GTIN-8 ou GTIN-14, dans la mesure où il s'agit d'une unité de commerce de détail ou non. Lors de l'attribution des GTIN, les entreprises doivent prendre en considération les contraintes des réseaux de vente utilisés. Le schéma ci-dessous vous aidera à choisir le bon GTIN :



Exemple de numérotation GTIN-13 des suremballages

GTIN-13 :	GTIN-13 :	GTIN-13 :	GTIN-13 :
5412345000013	5412345000433	5412345000693	5412345000259
Item	Item	Case	Palet

8.2. Positionnement du code à barres sur les groupages standard

L'exigence minimale est de placer au moins un code à barres sur chaque unité commerciale. Cependant, il est vivement conseillé d'apposer un code à barres sur deux côtés adjacents de l'emballage lorsqu'il est destiné au transport.

Sur les cartons

La partie inférieure du code à barres doit se situer à minimum 32 mm de la base de l'unité. En outre, le code à barres, marges comprises, doit être placé à au moins 19 mm d'un bord vertical. Lors de l'utilisation d'un code à barres de type ITF-14, le bord vertical gauche ou droit du cadre épais qui entoure le code à barres doit être positionné à une distance d'au moins 19 mm d'un bord latéral du carton.

Sur les boîtes et emballages peu profonds

Si la hauteur de l'emballage est inférieure à 50 mm et que l'impression de la hauteur totale du code à barres, y compris le marquage en clair, est impossible, ou si la structure de l'emballage ne permet pas l'apposition d'un code à barres de hauteur normale, les options suivantes doivent être considérées dans l'ordre de préférence suivant :

1. Placez les chiffres à gauche du code à barres, tout en respectant les marges obligatoires.
2. Si l'unité commerciale n'atteint pas 32 mm de haut, placez le code à barres sur la face supérieure de l'emballage, et ce de manière à ce que ses barres soient perpendiculaires au côté étroit, à au moins 19 mm du bord de l'emballage.

8.3. Comment éviter certains problèmes récurrents ?

Les erreurs suivantes sont à éviter :

- **Utilisation du même GTIN sur deux groupages standard différents :** pour créer un ITF-14 ou un GS1-128, il ne suffit pas de placer un zéro devant le GTIN-13 du produit individuel. Les zéros de tête dans les GTIN n'ont aucune valeur intrinsèque et ne le modifient donc pas.
- **Deux codes à barres différents sur la même unité :** pour les produits destinés à la vente dans le commerce de détail et qui doivent également être scannés en environnement logistique, il est conseillé d'apposer un seul code à barres de type EAN/UPC avec une dimension X de minimum 0.495 mm. Il n'est donc pas nécessaire de transposer le GTIN en EAN-13 ainsi qu'en ITF-14 (ou en GS1-128).
- **Utilisation des AI (02) et (37) sans SSCC :** un groupage standard doit toujours recevoir son propre GTIN et les AI ne peuvent donc pas être utilisés pour représenter le nombre de produits dans l'emballage. Il ne peut pas être identifié par le GTIN des produits qu'il contient et auquel est rajouté l'AI (37) suivi du nombre 24. L'utilisation des AI (02) et (37) est uniquement permise sur une unité logistique identifiée par un SSCC (voir chapitre 9).
- **Mauvaise qualité d'impression :** tous les codes à barres qui sont directement imprimés sur les emballages ainsi que ceux imprimés sur des étiquettes doivent être contrôlés afin de garantir leur lisibilité. Les contrôles sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit d'impression 'à la demande' ; dans ce cas, le processus d'impression est moins stable et doit donc être vérifié plus régulièrement.
- **Quelques règles de base à respecter :**
 - Ne pas imprimer les EAN/UPC et les GS1-128 directement sur du carton ondulé
 - Vérifier que les tailles minimales sont bien respectées
 - Faites contrôler vos codes à barres par notre département barcode, mais n'attendez pas la dernière minute pour envoyer votre demande

9. Unités logistiques

Définition

Une unité logistique est une unité individuelle composée pour le transport et/ou le stockage qui doit pouvoir être suivie tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Exemples d'unités logistiques :

- une boîte contenant 12 jupes et 20 vestes de diverses tailles et couleurs.
- une palette de 40 caisses contenant chacune 12 boîtes d'enduit.

Le suivi des unités logistiques dans la chaîne d'approvisionnement est une des applications principales du système GS1. C'est dans ce but que le **Serial Shipping Container Code (SSCC)** permet d'identifier les unités logistiques. Ce numéro est unique pour chaque unité logistique et est en principe suffisant pour toutes les applications logistiques. Si le propriétaire de la marque de l'unité logistique l'offre également comme unité commerciale, cette unité sera aussi identifiée par un GTIN.

Il est permis d'utiliser un SSCC seul et sans information supplémentaire sur une étiquette logistique. Scanner le SSCC permet notamment aux partenaires commerciaux, y compris les transporteurs et des tierces parties de s'échanger des messages EDI avec la description complète des unités logistiques (voir section 9.3) et d'avoir accès aux fichiers en ligne. Un tel environnement n'est pas toujours disponible dans la pratique, et il sera donc souvent nécessaire d'apposer, outre le SSCC, d'autres données sur l'unité logistique elle-même. Avec l'étiquette logistique GS1, les utilisateurs disposent d'un standard international utilisable facilement et de façon univoque par tous les partenaires commerciaux.

9.1. Le SSCC

Structure de SSCC

Le SSCC est un numéro GS1 à 18 chiffres qui identifie de manière univoque l'unité logistique sur laquelle il est apposé. L'unité logistique peut être aussi bien homogène qu'hétérogène.



Les entreprises qui disposent d'un préfixe d'entreprise attribué par GS1 Belgium & Luxembourg utiliseront le SSCC comme suit :

Extension du numéro de série	Préfixe d'entreprise GS1 (54 M ₁ M ₂ ...) et numéro de série (N ₁ N ₂ ...)															Chiffre de contrôle		
X	5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	N ₈	N ₉	C	
ou	X	5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	N ₈	C
ou	X	5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	N ₇	C
ou	X	5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	M ₈	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	C

Le numéro de série est attribué par l'utilisateur. Un chiffre supplémentaire (entre 0 et 9), placé en première position, vient compléter le numéro de série. L'utilisateur doit veiller à ce que chaque unité logistique reçoive son propre SSCC qui ne pourra être attribué à une nouvelle unité qu'au terme de 12 mois. Ce numéro est créé de préférence de manière séquentielle.

Le SSCC est marqué sur l'unité logistique au moyen de la symbolisation GS1-128. L'Application Identifier pour le SSCC est (00).

Étant donné que chaque unité logistique doit recevoir un SSCC unique, la pré-impression sur l'emballage de l'unité logistique d'un code à barres contenant le SSCC n'est pas réalisable. Une méthode plus efficace est de créer une étiquette qui est apposée sur l'unité logistique au moment où celle-ci est assemblée.

9.2. L'étiquette logistique GS1

L'étiquette logistique GS1 a pour objectif d'identifier une unité logistique (palette, conteneur ou autres unités d'expédition) de manière univoque. Il s'agit par ailleurs de l'unique clé d'identification pour tracer des unités logistiques à travers toute la chaîne d'approvisionnement. L'étiquette logistique GS1 est de préférence utilisée en combinaison avec la note d'envoi électronique (DESADV).

Lay-out

L'étiquette logistique GS1 comprend 3 parties :



- **La partie supérieure** : du texte plein, avec au minimum le nom et l'adresse de l'expéditeur.
- **Le milieu** : texte informatif et marquage en clair des données de la partie inférieure traduites dans les codes à barres. Chaque AI sera introduit par son Data Title correspondant (voir annexe 2).
- **La partie inférieure** : les codes à barres avec les AI utilisés.

Le SSCC qui identifie l'unité logistique est obligatoire sur l'étiquette logistique. Si l'unité logistique est également une unité commerciale, le GTIN en sera également représenté. Sur des unités logistiques homogènes, d'autres attributs peuvent également être renseignés tels que : date de péremption, numéro de lot, GTIN de l'unité inférieure (ex : du carton sur la palette), nombre d'unités, etc.

Les codes à barres

Tous les codes à barres de l'étiquette logistique suivent les règles du standard GS1 des Application Identifiers et de la symbolisation GS1-128. Plusieurs données peuvent être concaténées dans un même code à barres. La dimension X recommandée est de minimum 0,495 mm et de maximum 0,940 mm (largeur maximale = 165 mm).

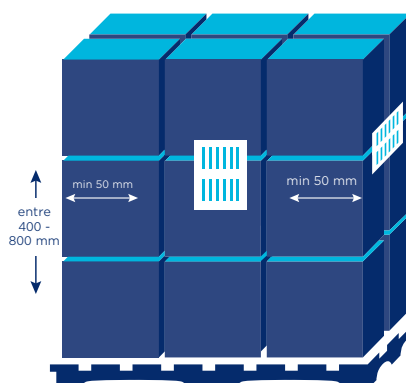
Les codes à barres sont toujours imprimés à la verticale. Le code à barres contenant le SSCC doit être placé tout en dessous. La hauteur recommandée pour le code à barres avec le SSCC est de 32 mm.

<i>FROM (recommended):</i> <i>Best Choc Company</i> <i>Stefanialaan 56, 1000 Brussels</i>	<i>TO (optionally):</i> <i>Name client</i> <i>Address client</i>
<i>Chocolate Raspberry Bars</i>	
SSCC: 05412345000000006	
GTIN: 25412345600187	
BEST BEFORE: 12/05/2015	
BATCH/LOT: 1A2B3	
 (01)25412345600187 (15) 150512 (10) 1A2B3	
 (00) 05412345000000006	

Positionnement de l'étiquette

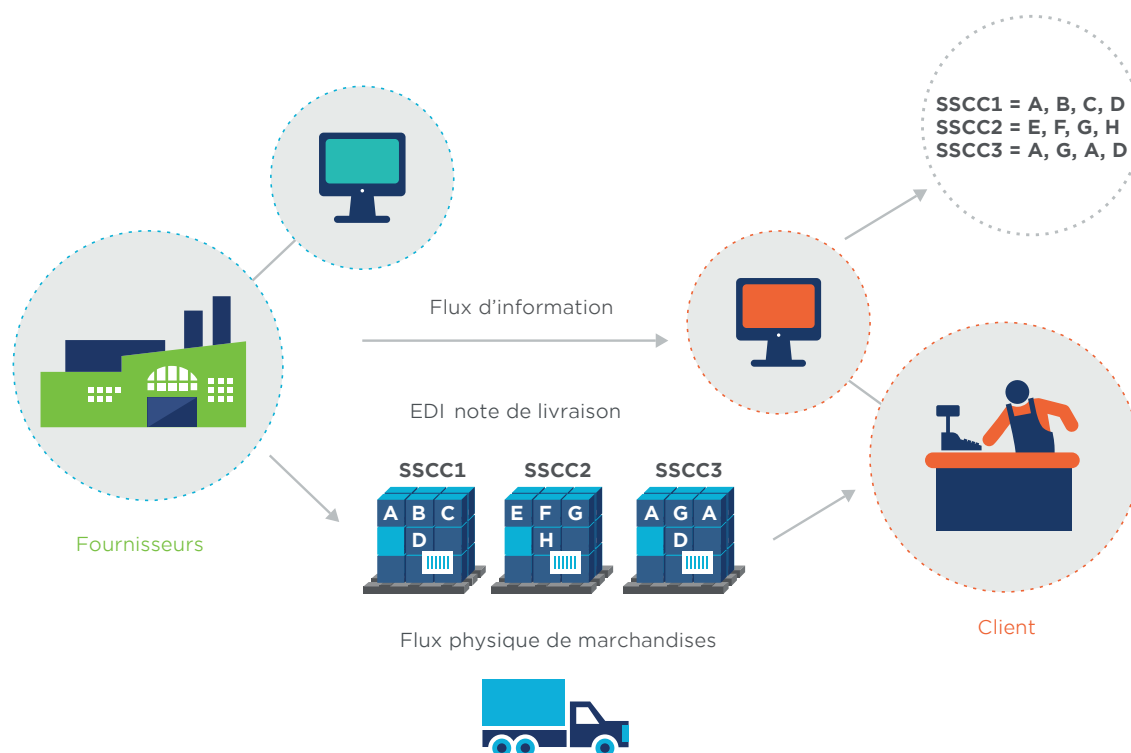
L'étiquette logistique sur une palette doit être positionnée à une hauteur entre 400 et 800 mm de la base de la palette et à au moins 50 mm d'un bord vertical. Il est obligatoire d'apposer au moins deux étiquettes logistiques sur des faces adjacentes de l'unité logistique.

Vous pouvez consulter le manuel complet de l'étiquette logistique sur notre site.



! Sur 2 faces adjacentes de l'unité logistique

9.3. Le SSCC et la note de livraison EDI



Au sein des standards GS1, le SSCC constitue le concept clé pour un suivi et un traitement efficace des processus logistiques. Le SSCC est l'élément qui relie le flux de marchandises et le flux d'informations. À la réception des marchandises, il suffit en principe de scanner le SSCC pour pouvoir disposer de toutes les données relatives aux marchandises dans l'unité logistique. Ceci suppose toutefois qu'il y ait eu un échange préalable de l'information pertinente.

Le standard GS1 EDI est l'outil le plus efficace pour communiquer cette information au partenaire concerné.

Chez l'expéditeur, les SSCC des unités logistiques sont lus pour confirmer l'expédition et assurer que les marchandises ont été chargées sur le bon moyen de transport et vers la bonne destination. Une fois le scanning de tous les SSCC terminé, le système d'information contrôle si la commande est complète. Enfin, le système peut imprimer une lettre de voiture qui accompagnera les marchandises, envoyer automatiquement la note de livraison EDI et produire la facture pour les marchandises effectivement envoyées.

Le destinataire du message de livraison EDI (synonyme DESADV) sait maintenant exactement quelles marchandises sont en route, ce qui permet d'en préparer la réception. Le contenu des marchandises ayant déjà été transmis électroniquement, les contrôles ainsi que les procédures au quai de déchargement peuvent être grandement simplifiés.

Ce concept peut être étendu aux différentes étapes d'un trajet plus long au cours duquel les marchandises sont transbordées plusieurs fois. De cette manière, il est possible de suivre la commande à la trace à n'importe quel moment ('tracking & tracing').

10. Produits à quantité variable

Définition

Des unités commerciales à quantité variable sont des unités vendues, commandées ou produites dans des quantités pouvant varier en permanence, telles que le poisson, la viande, le fromage, du câble, du tissu, etc.

10.1. Unités commerciales à quantité variable, à l'exception des unités de vente au détail

Il s'agit ici de produits vendus et distribués entre partenaires commerciaux. Des exemples sont :

- Des produits vendus en vrac (fruits et légumes) ou par longueur (câble, corde)
- Des produits vendus à la pièce (fromage, carcasses de viande)
- Des groupements standard d'unités de vente au détail à quantité variable (boîte contenant 6 poulets, plateau avec 3 fromages, etc)

Les unités commerciales à quantité variable non destinées au commerce de détail, sont identifiées par un GTIN-14 dont l'indicateur prend la valeur 9. Ce GTIN-14 doit être complété par une information de quantité.

Le chiffre 9, placé en première position du GTIN-14, fait partie intégrante de ce numéro et indique qu'une information de quantité suit.

Lorsque, pour une unité de commerce de détail à quantité variable particulière, il existe plusieurs groupages standard, chacun d'entre eux doit recevoir son propre GTIN débutant par un 9.

Le numéro d'identification complet se compose de la manière suivante si la quantité est exprimée en poids net en kgs. Pour les autres mesures, voir la liste complète des AI en annexe 2.

AI	GTIN	AI	Quantité
01	9 N ₁ N ₂ N ₃ N ₄ N ₅ N ₆ N ₇ N ₈ N ₉ N ₁₀ N ₁₁ N ₁₂ C	3 1 0 X	Q ₁ Q ₂ Q ₃ Q ₄ Q ₅ Q ₆

Type de code à barres

Il y a trois manières de traduire ces informations dans un code à barres :

- De préférence avec un code à barres **GS1-128** afin que le GTIN et la quantité soient représentés dans un seul code à barres. Le GTIN est précédé par un Application Identifier (01). tandis qu'un AI entre (310X) et (369X) exprime l'unité de mesure.
- Dans un **GS1 DataBar Expanded** et dans un **GS1 DataBar Expanded Stacked**, l'Application Identifier (01) introduit le GTIN, tandis qu'un AI entre (310X) et (369X) identifie la quantité variable.
- Il est également possible de représenter le GTIN dans un code à barres **ITF-14** et la quantité dans un code à barres **GS1-128**.

La quantité, symbolisée par les AI (310X) jusqu'à (369X), est toujours exprimée en 6 chiffres dans l'unité de mesure définie par l'AI. La position de la virgule décimale est indiquée par « X ». S'il a la valeur 0, cela signifie qu'il n'y a pas de virgule et s'il a la valeur 2, cela signifie qu'il y a deux chiffres après la virgule. Exemple : 005250 précédé par l'AI (3103) signifie 5,250 kilos.

10.2. Unités de vente au détail à quantité variable

Actuellement, toutes les solutions destinées aux unités de vente au détail à quantité variable sont purement nationales. Les entreprises qui exportent de tels produits ont aujourd'hui recours à la solution du pays de destination. En plus du numéro d'article, la valeur de la quantité variable doit également être indiquée pour ce type d'unité de consommation. Étant donné que le code à barres EAN/UPC ne permet d'encoder que 13 chiffres, chaque pays prévoit sa propre structure. Les applications spécifiques à la Belgique et au Luxembourg sont mentionnées ci-dessous.

Le GS1 DataBar Expanded offre une solution globale grâce à sa capacité à encoder des attributs supplémentaires (tels que le prix, le poids, le numéro de lot, etc). Ainsi, chaque unité de vente au détail à quantité variable peut obtenir son propre GTIN. Toutefois, les distributeurs à travers le monde ne sont pas encore tous capables de scanner ce type de code à barres. Les partenaires commerciaux peuvent malgré cela déjà convenir d'appliquer le GS1 DataBar de manière bilatérale. Important : le GS1 DataBar Expanded (Stacked) est quasiment scannable partout en Belgique ainsi qu'au Luxembourg.

Produits préemballés sous la marque du fabricant



Dans la solution actuelle – basée sur le code à barres EAN/UPC - GS1 Belgium & Luxembourg a réservé les préfixes 295, 296 et 28 pour l'identification des produits préemballés vendus sous la marque du fabricant.

Les préfixes 295 et 296 précèdent une mention de prix en euro. Le préfixe 28 indique la présence d'un poids.

Lorsqu'un fabricant commercialise de tels produits préemballés, il ne doit gérer qu'un seul numéro d'article national par produit pour l'ensemble de ses clients en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Pour les produits dont le prix à l'unité peut dépasser les 99,99 euro, un numéro d'article national plus court sera attribué, cette fois sous le préfixe 296.



Formats nationaux avec zone de prix

Prix jusqu'à 99,99 euro

Préfixe			Numéro d'article national (*1)					Prix en euro (2 décimales)				Chiffre de contrôle
2	9	5	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	A ₅	E ₁	E ₂	E ₃	E ₄	C

Prix jusqu'à 999,99 euro

Préfixe			Numéro d'article national (*1)				Prix en euro (2 décimales)					Chiffre de contrôle
2	9	6	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	E ₁	E ₂	E ₃	E ₄	E ₅	C



Format national avec zone de poids

Préfixe		Numéro d'article national (*1)					Poids (3 décimales)					Chiffre de contrôle
2	8	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	A ₅	Q ₁	Q ₂	Q ₃	Q ₄	Q ₅	C

Légende :

(*1) Numéro d'article national : attribué par GS1 Belgium & Luxembourg.



Produits préemballés vendus sous la marque du distributeur ou produits emballés dans le magasin

Les produits préemballés vendus sous la marque du distributeur ou les produits qui sont emballés en magasin sont identifiés par le distributeur. GS1 Belgium & Luxembourg recommande la structure suivante :

Préfixe		Numéro d'article (*1)				CP (*2)	Prix en euro (2 décimales)					Chiffre de contrôle
0	2	A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	CP	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	C

Légende :

(*1) Numéro d'article : attribué par le distributeur.

(*2) Chiffre de contrôle du prix (CP) : les fabricants d'imprimantes et de balances en connaissent l'algorithme de calcul.

Cette structure n'étant qu'une recommandation, les distributeurs sont en mesure de choisir une structure différente. Ils disposent pour cela des préfixes GS1 allant de 20 à 27.

10.3. Identification des unités commerciales à quantité variable dans les messages EDI

Dans les documents et dans les messages EDI tels que les bons de commande, les notes d'expédition et les factures, les unités commerciales à quantité variable sont toujours identifiées par un GTIN-14 avec un indicateur de valeur 9. Des numéros attribués aux unités de commerce de détail à quantité variable (série de préfixes 02 et 20 à 29) ne peuvent jamais être utilisés dans les messages EDI car ils ne sont pas uniques en environnement ouvert.

Exemples :

- Des steaks d'environ 200 grammes chacun sont vendus par plateaux de 20 et par boîtes de 5 plateaux :
 - GTIN du plateau : 95428012850013
 - GTIN de la boîte : 95428012850020
- Câble vendu au mètre :
 - GTIN du câble : 95427014950011

11. Applications particulières

Livres

Les éditeurs disposent de deux solutions pour numéroter leurs livres :

- Utiliser la structure de numérotation « classique » GTIN-13 ou GTIN-12.
- Utiliser le système de numérotation international ISBN. Le numéro ISBN, introduit par le préfixe GS1 'Bookland' 978 ou 979, compte 13 chiffres, tout comme un GTIN-13.

Numéro international ISBN										
Préfixe Bookland	Numéro de livre unique									Chiffre de contrôle
978 ou 979	X ₁	X ₂	X ₃	X ₄	X ₅	X ₆	X ₇	X ₈	X ₉	C

Magazines

Pour les périodiques, il existe deux possibilités de numérotation :

- Utiliser la structure de numérotation « classique » GTIN-13 ou GTIN-12.
- Utiliser le système de numérotation international ISSN :

Préfixe			Numéro ISSN (sans caractère de contrôle)							Variante		Chiffre de contrôle
9	7	7	X ₁	X ₂	X ₃	X ₄	X ₅	X ₆	X ₇	V ₁	V ₂	C

Les 2 positions 'Variante' peuvent être utilisées pour identifier des variantes d'un même titre avec un prix différent ou encore différentes éditions d'un journal dans une même semaine. Si pas d'application, ces positions prennent la valeur 00.

Il est possible de représenter des informations supplémentaires relatives au titre dans un code à barres « add-on » de 2 ou 5 chiffres. Ces informations sont utilisées, entre autres, pour la gestion des invendus.

Numérotation interne en magasin ou en entrepôt

Des entreprises peuvent être amenées à numéroter des produits pour leur usage interne. Dans la structure de numérotation GTIN-13¹, les préfixes 04 et 20 à 27 sont réservés à cet usage.

Ces numéros ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'environnement de l'entreprise qui les a attribués. Les structures internes ne peuvent être utilisées ni dans les messages EDI ni dans les catalogues électroniques. Lorsque des entreprises fusionnent, ces numérotations internes courent le risque de perdre leur unicité.

Bons de réduction

Les bons de réduction donnent droit à une réduction de prix ou à un produit gratuit à la caisse.

Les émetteurs de bons de réduction doivent, depuis le 1er février 2015, identifier leurs bons à l'aide du Global Coupon Number (en abrégé GCN). Avec le GCN, le bon de réduction est identifié de manière unique au niveau international. Ce standard global GS1 a été approuvé pour une utilisation sur le marché BelgiLux. Ceci n'est pas encore le cas dans tous les pays.

Exemple de GCN

GLOBAL COUPON NUMBER																				
Préfixe d'entreprise GS1							Numéro de référence du bon					Chiffre de contrôle	Numéro de série (facultatif)							
5	4	0	0	2	0	1			0	0	0	0	1	7	0	0	0	0	0	1
5	4	2	5	0	0	0	7	2	0	0	1			0	0	0	0	0	0	1

Dans le cas de bons de réduction nationaux personnalisés (comme le e-Coupon), la première partie du GCN est immédiatement suivie d'un numéro de série, identifiant le consommateur. Ce numéro est purement numérique et a une longueur maximale de 12 positions (champs de données à longueur variable). Toutes les données sont intégrées dans un seul code à barres.

Le GCN - introduit par l'AI (255) - est représenté dans un code à barres du type GS1 DataBar Expanded ou Expanded Stacked.

Outre la valeur du bon en clair sur le bon de réduction, cette valeur doit également être encodée dans le code à barres, afin de permettre sa lecture automatique à la caisse du point de vente. L'AI (390X) est utilisé à cet effet.

Des points de fidélité peuvent être encodés dans le DataBar au moyen de l'Application Identifier (8111), il en va de même pour une réduction sous forme de pourcentage avec l'Application Identifier (394X). Ces trois AI doivent obligatoirement être utilisés avec l'AI (255) destiné au GCN.

Exemple d'un bon de réduction personnalisé

e-coupon




-0,30€

à l'achat d'Alpro cuisine (1L) pour une valeur minimale de 3€

Réservé à
GS1 Belgium & Luxembourg

Valable jusqu'au
31/12/2014

Message au consommateur: Ce bon vous est accordé à titre personnel. Tout usage illégitime tel que : copie, falsification, diffusion via Internet, présentation à la caisse pour un autre achat, etc. mènera à poursuite. Un seul bon par produit acheté sera accepté. Ni remboursement, ni échange, ni remboursement contre argent ne sont permis. Cette offre est non cumulable et valable uniquement en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg.

Message à MM les détaillants: Les bons doivent être renvoyés pour contrôle et remboursement à HighCo-DATA Benelux, Kruiskouter 1 -1730 Asse, et ceci au plus tard à la date limite de validité + 3 mois.





(255)5425003940002541000023459(3901)003

0 - GS1 Belgium & Luxembourg



Cartes client

GS1 Belgium & Luxembourg met les structures de numérotation suivantes à disposition pour les cartes client :

Préfixe d'entreprise GS1 (548 M ₁ M ₂ ...) et numéro de carte (X ₁ X ₂ ...)												Chiffre de contrôle
5	4	8	M ₁	M ₂	M ₃	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N ₆	C
5	4	8	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	C

Légende :

- Le préfixe d'entreprise est spécifique à cette application et donc différent du préfixe servant à attribuer des GTIN, GLN et SSCC.
- Le numéro de carte est attribué par l'utilisateur.



Bons de vidange

GS1 Belgium & Luxembourg met à disposition la structure de numérotation suivante pour l'identification des bons de vidange, générés par des appareils automatiques pour la reprise de vidanges (bouteilles, casiers, etc.).

Préfixe			Numéro de sécurité (*1)					Numéro de sécurité (*2)				Chiffre de contrôle
9	8	0	Z	Z	Z	Z	Z	V	V	V	V	C

Légende :

- (*1) Numéro de sécurité (5 positions) déterminé librement par chaque distributeur. Il peut s'agir par exemple d'un numéro séquentiel incrémenté de 1 chaque fois qu'un nouveau bon est émis. Le système POS sera alors en mesure de reconnaître un bon déjà remboursé. Ce numéro peut également comprendre un numéro de machine à 2 chiffres et un numéro séquentiel à 3 chiffres, au cas où le consommateur aurait accès à différentes machines en un seul endroit.
- (*2) Valeur du bon (4 positions) exprimée en € avec deux décimales. Si la valeur d'un bon de vidange dépasse 99,99 €, un deuxième bon est émis.

12. Numéros de lieu

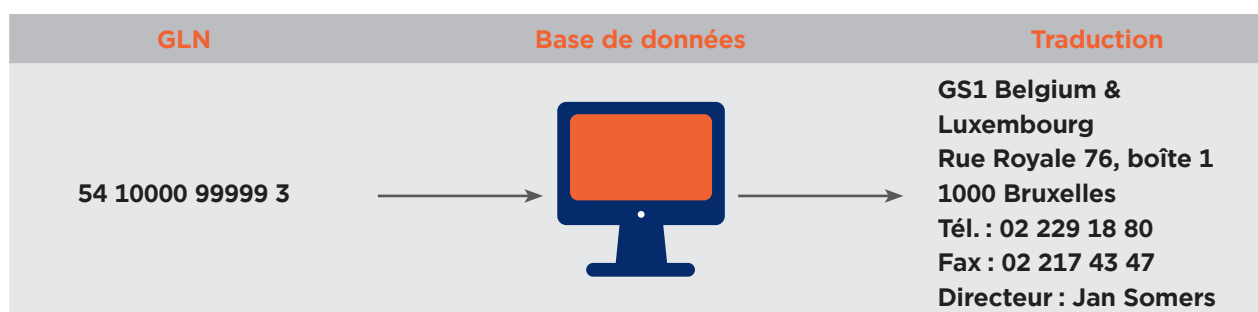
Définition

Un GLN, ou Global Location Number, est un numéro univoque qui identifie un lieu.

Il peut s'agir :

- d'une entité légale : une entreprise, une filiale ou un département.
- d'une entité fonctionnelle : un département spécifique au sein d'une entité légale.
Exemple : un département comptable.
- d'une entité physique : un lieu spécifique dans un bâtiment.
Exemples : un entrepôt, un quai de déchargement, une chambre d'hôpital.

Chaque lieu reçoit un GLN unique.



Structure

Chaque organisation membre de GS1 est libre d'établir des règles pour gérer de manière optimale les numéros de lieu émis sous son préfixe.



Les organisations disposant d'un préfixe d'entreprise GS1 attribué par GS1 Belgium & Luxembourg utiliseront le GLN comme suit :

Préfixe d'entreprise GS1 (54 M ₁ M ₂ ...) et numéro de lieu (L ₁ L ₂ ...)												Chiffre de contrôle
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	L ₁	L ₂	L ₃	L ₄	L ₅	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	L ₁	L ₂	L ₃	L ₄	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	L ₁	L ₂	L ₃	C
5	4	M ₁	M ₂	M ₃	M ₄	M ₅	M ₆	M ₇	M ₈	L ₁	L ₂	C

Après leur préfixe d'entreprise GS1, les utilisateurs disposent donc de 2, 3, 4 ou 5 chiffres pour attribuer des numéros permettant d'identifier des lieux au sein de leur propre entreprise (et non en dehors de celle-ci).

!

GS1 Belgium & Luxembourg utilise la même structure de numérotation pour les produits que pour les lieux. Cependant, si un même numéro GS1 à 13 chiffres est attribué à un produit et à un lieu, aucune confusion n'est possible en raison du contexte dans lequel ces numéros sont utilisés.

Les règles détaillées pour le maintien ou la modification du GLN se trouvent sur : www.gs1.org/glnrules.

GLN Database

Étant donné que les distributeurs incitent de plus en plus leurs partenaires commerciaux à communiquer par voie électronique et à échanger leurs données de produits via des data pools centraux (GDSN), le GLN prend de l'importance. Disposer d'une base de données centrale permettant de saisir une seule fois des données de lieu et les entretenir s'avère également nécessaire.

C'est pourquoi, GS1 Belgium & Luxembourg a développé la GLN DataBase, une plateforme web permettant aux entreprises d'enregistrer, d'entretenir et/ou de consulter leurs GLN de manière centralisée. Cette gestion centralisée des GLN offre de nombreux avantages :

- Un gain de temps et d'énergie pour les membres GS1, car l'échange bilatéral des données n'est plus nécessaire
- Le risque de saisie erronée se réduit considérablement
- La garantie de toujours obtenir l'information GLN la plus récente
- Une plus grande visibilité étant donné que les membres peuvent saisir plusieurs adresses par entreprise telles que GLN du siège principal, des lieux de livraison et de chargement, du département de facturation, etc.

Bref, la GLN DataBase permet aux membres GS1 de communiquer et de garder à jour des données de lieu de manière plus efficace.

Quand utiliser les GLN ?

L'identification univoque des lieux est nécessaire pour permettre un flux efficace de marchandises et d'informations entre partenaires commerciaux par le biais de messages EDI et d'applications d'identification automatique.

1. EDI

La communication des GLN est une condition indispensable à l'échange automatisé de données. Les noms, adresses et informations relatives à un lieu ne doivent pas être communiqués lors de chaque transaction. Les informations nécessaires sont échangées une seule fois et sont introduites dans des bases de données, d'où elles peuvent être extraites lorsque nécessaire. Des réseaux permettront d'envoyer les messages EANCOM® et XML vers la boîte aux lettres électronique, le poste de travail ou l'application indiquée.

2. Logistique et transport

Il est possible de représenter des GLNs sous la forme de codes à barres et d'identifier les parties ou les lieux engagés dans la transaction sur des suremballages, des unités logistiques ou des lieux physiques. À cet effet, il faut utiliser le standard GS1 des Application Identifiers et la symbolisation GS1-128.



3. GDSN

Lors de l'échange électronique de données dans des data pools (voir chapitre 14), le GLN est utilisé pour l'identification/l'enregistrement des parties qui souhaitent consulter ou charger des GTIN dans le data pool.

4. Coupon Data Pool

Le Coupon Data Pool est une plateforme d'échange électronique pour les bons de réduction. Cette plateforme simplifie et accélère la validation des bons de réduction à la caisse. L'innovation se fonde sur le lien créé entre le bon de réduction et le produit acheté. Les marges d'erreur et les coûts en seront ainsi réduits.

13. GDSN

Chaque jour, les entreprises échangent des commandes, des bons de livraison, des factures, etc. Pour que ce flux de messages se déroule de manière correcte et efficace, les données de produit doivent être communiquées au préalable de manière complète et exacte. Actuellement les données de produit sont encore échangées de manières très diverses et souvent bilatérales. Erreurs, litiges, frais élevés, ruptures de stock, etc en sont les conséquences.

La question essentielle à se poser est : **comment les fournisseurs font-ils parvenir, en une fois et par voie électronique, leurs données de produit chez tous leurs clients en Belgique et à l'étranger ?**
Le distributeur préfère recevoir toutes les données de produit sous forme standardisée et automatiquement à partir d'une seule base de données.

En réponse à la demande d'échange permanent et d'actualisation de l'information produit, GS1 a développé une fiche produit standardisée et conçu une infrastructure mondiale pour la synchronisation globale des données de produit : GDSN.

GDSN est l'abrégié de Global Data Synchronisation Network, un réseau de data pools certifiés dans lesquels peuvent être introduites et échangées automatiquement des données de produit sous forme standardisée. Dans le cadre de la synchronisation, les partenaires commerciaux disposent des mêmes données produits standardisées et mises à jour.

Les standards internationaux GS1 se trouvent à la base de la synchronisation des données :

- L'identification univoque de chaque unité commerciale et de chaque lieu à l'aide de clés d'identification GS1 (GTIN et GLN)
- La définition univoque des données de base et des attributs de produit
- L'application de la GS1 Global Product Classification

Tout comme d'autres Organisations GS1 nationales, GS1 Belgium & Luxembourg a lancé un data pool – la Central Data Bank (CDB) – afin d'organiser la synchronisation des données à échelle locale tout en fonctionnant dans le réseau mondial GDSN.

Avec GDSN et la CDB, votre entreprise dispose des outils nécessaires pour échanger ses données de produit en ligne, en toute sécurité et avec efficacité. Vous décidez quelles sont les données à rendre disponibles pour vos contacts commerciaux nationaux et à l'étranger.

Pour plus d'informations au sujet de GDSN, consultez notre site ou contactez data@gs1belu.org.

14. EDI

Chaque jour, les entreprises génèrent et traitent une quantité sans cesse croissante de documents papier. Ces documents (bons de commande, factures, catalogues de produits, rapports de ventes) fournissent le flux d'informations qui doit précéder, accompagner ou suivre le flux physique de marchandises dans le cadre d'une transaction commerciale.

L'EDI - Electronic Data Interchange (échange électronique de données) - offre aux partenaires commerciaux un outil efficace pour la transmission automatique de données commerciales directement d'un système informatique à un autre.

Définition

L'EDI est le transfert électronique de données structurées, par le biais de messages standards prédéfinis, d'une application informatique à une autre, avec une intervention humaine minimale.

Cet échange s'applique aux transactions commerciales et à leurs implications commerciales, logistiques et financières.

Les stratégies et procédures « corporate » doivent être analysées, certaines procédures fonctionnelles en cours seront éventuellement revues et de nouvelles relations commerciales devront être lancées et gérées. Le point central de ce système réside dans une meilleure utilisation et une plus grande disponibilité des informations internes et des informations échangées entre partenaires commerciaux.

Dans le système GS1, l'EDI est standardisé de deux manières : EANCOM® et XML.

Le standard EANCOM® contient des directives détaillées relatives à l'implémentation des messages UN/EDIFACT. EANCOM®. Ce standard contient 48 messages définissant et expliquant clairement l'utilisation des champs de données, ce qui permet aux partenaires commerciaux d'échanger leurs documents de manière simple, correcte et économique. Il existe différents types de messages, qui permettent de répondre à toutes les exigences du monde des affaires lors des différentes étapes d'une relation commerciale :

- Les messages comprenant les données de base relatives aux produits et aux parties.
- Les messages de la transaction commerciale proprement dite (commande, livraison, facture, paiement, etc.).
- Les messages de rapport et de planning utilisés pour informer le partenaire commercial de l'activité en cours ou pour planifier les commandes ou livraisons futures, ce qui permet de rationaliser la chaîne d'approvisionnement.
- Les instructions et rapports destinés aux prestataires de services logistiques ou aux transporteurs permettent d'automatiser entièrement la chaîne d'approvisionnement.

Les messages EANCOM® standards utilisent les clés d'identification GS1 pour l'identification des produits, services, partenaires commerciaux, etc. Ce principe permet de simplifier grandement les mises en application avec les partenaires commerciaux.

Le GTIN, utilisé pour l'identification des unités commerciales, est le seul système de numérotation international et multisectoriel qui identifie de manière unique chaque article et ses variantes, indépendamment de son origine ou de sa destination. Son utilisation dans les messages EANCOM® est particulièrement importante lorsque l'on travaille en environnement ouvert. Les entreprises ne doivent plus gérer des tables de conversion complexes pour les numéros internes de chaque partenaire commercial.

Le GLN est un moyen efficace pour communiquer des adresses commerciales. Outre leur utilisation dans les messages EANCOM® proprement dits, les réseaux peuvent également utiliser les GLN pour diriger des messages EDI vers la boîte aux lettres, le poste de travail ou l'application désignée.

Les messages EANCOM® ont été conçus pour utiliser au maximum les standards de numérotation et de symbolisation GS1. Une approche intégrée des standards offre une efficacité maximale aux utilisateurs. Pour plus d'informations au sujet de GDSN, consultez notre site ou prenez contact avec edi@gs1belu.org.

15. Annexe

Annexe 1 : Dimensions des codes à barres EAN/UPC à différents facteurs de grossissement (marges incluses)

Dimension X (mm) ⁽¹⁾	Dimensions EAN-13 (mm)		Dimensions EAN-8 (mm)	
	Largeur	Hauteur	Largeur	Hauteur
0,264	29,83	18,28	21,38	14,58
0,281	31,70	19,42	22,72	15,50
0,297	33,56	20,57	24,06	16,41
0,313	35,43	21,71	25,39	17,32
0,330	37,29	22,85	26,73	18,23
0,346	39,15	23,99	28,07	19,14
0,363	41,02	25,14	29,40	20,05
0,379	42,88	26,28	30,74	20,96
0,396	44,75	27,42	32,08	21,88
0,412	46,61	28,56	33,41	22,79
0,429	48,48	29,71	34,75	23,70
0,445	50,34	30,85	36,09	24,61
0,462	52,21	31,99	37,42	25,52
0,478	54,07	33,13	38,76	26,43
0,495	55,94	34,28	40,10	27,35
0,511	57,80	35,42	41,43	28,26
0,528	59,66	36,56	42,77	29,17
0,544	61,53	37,70	44,10	30,08
0,561	63,39	38,85	45,44	30,99
0,577	65,26	39,99	46,78	31,90
0,594	67,12	41,13	48,11	32,81
0,610	68,99	42,27	49,45	33,73
0,627	70,85	43,42	50,79	34,64
0,643	72,72	44,56	52,12	35,55
0,660	74,58	45,70	53,46	36,46

(¹) Largeur de la barre la plus fine dans le code à barres

Annexe 2 : Application Identifiers GS1

Légende du tableau

(*) La première position indique la longueur (nombre de positions) de l'Application Identifier GS1. La valeur suivante réfère au format du contenu des données. La convention suivante est utilisée :

- N = numérique
- X = alphanumérique
- N3 = 3 chiffres, longueur fixe
- N..3 = jusqu'à 3 chiffres
- X..3 = jusqu'à 3 positions alphanumériques

(**) Si seul le mois et l'année sont disponibles, DD sera complété par deux zéros.

(***) La quatrième position de cet Application Identifier GS1 indique la place de la virgule décimale.

Exemple :

3100 = Poids net en kilo sans virgule décimale

3102 = Poids net en kilo avec deux positions après la virgule décimale

FNC1 : la quatrième colonne indique quels Application Identifiers GS1 doivent être clôturés avec le caractère de séparation FNC1, à moins qu'il ne s'agisse du dernier élément dans le code à barres. Le caractère de séparation est un caractère de symbole Fonction 1 dans les types de codes à barres suivants : le GS1-128, les versions DataBar Expanded, et le GS1 DataMatrix.

AI	Contenu des données	Format*	FNC1 requis	Data Title
00	SSCC (Serial Shipping Container Code)	N2+N18		SSCC
01	Global Trade Item Number (GTIN)	N2+N14		GTIN
02	GTIN of Contained Trade Items	N2+N14		CONTENT
10	Batch or Lot Number	N2+X..20	(FNC1)	BATCH/LOT
11 (**)	Production Date (YYMMDD)	N2+N6		PROD DATE
12 (**)	Due Date (YYMMDD)	N2+N6		DUE DATE
13 (**)	Packaging Date (YYMMDD)	N2+N6		PACK DATE
15 (**)	Best Before Date (YYMMDD)	N2+N6		BEST BEFORE or BEST BY
16 (**)	Sell by date (YYMMDD)	N2+N6		SELL BY
17 (**)	Expiration Date (YYMMDD)	N2+N6		USE BY OR EXPIRY
20	Variant Number	N2+N2		VARIANT
21	Serial Number	N2+X..20	(FNC1)	SERIAL
240	Additional Item Identification	N3+X..30	(FNC1)	ADDITIONAL ID
241	Customer Part Number	N3+X..30	(FNC1)	CUST. PART NO.
242	Made-to-Order Variation Number	N3+N..6	(FNC1)	MTO VARIANT
243	Packaging Component Number	N3+X..20	(FNC1)	PCN
250	Secondary Serial Number	N3+X..30	(FNC1)	SECONDARY SERIAL
251	Reference to Source Entity	N3+X..30	(FNC1)	REF. TO SOURCE
253	Global Document Type Identifier (GDTI)	N3+N13+X..17	(FNC1)	GDTI

AI	Contenu des données	Format*	FNC1 requis	Data Title
254	GLN Extension Component	N3+X..20	(FNC1)	GLN EXTENSION COMPONENT
255	Global Coupon Number	N3+N13+N..12	(FNC1)	GCN
30	Count of Items (Variable Measure Trade Item)	N2+N..8	(FNC1)	VAR. COUNT
310 (***) -369 (***)	(Trade And Logistic Measurements) See next Tables	N4+N6	(FNC1)	See next Tables
337n	Kilograms per square metre	N4+N6	(FNC1)	KG PER m ²
37	Count of Trade Items	N2+N..8	(FNC1)	COUNT
390 (***)	Applicable Amount Payable or coupon value, local currency	N4+N..15	(FNC1)	AMOUNT
391 (***)	Applicable Amount Payable with ISO Currency Code	N4+N3+N..15	(FNC1)	AMOUNT
392 (***)	Applicable Amount Payable, single monetary area (Variable Measure Trade Item)	N4+N..15	(FNC1)	PRICE
393 (***)	Applicable Amount Payable with ISO Currency Code (Variable Measure Trade Item)	N4+N3+N..15	(FNC1)	PRICE
394(*)	Percentage discount of a coupon	N4+N4	(FNC1)	PRCNT OFF
400	Customer's Purchase Order Number	N3+X..30	(FNC1)	ORDER NUMBER
401	Global Identification Number for Consignment (GINC)	N3+X..30	(FNC1)	GINC
402	Global Shipment Identification Number (GSIN)	N3+N17	(FNC1)	GSIN
403	Routing Code	N3+X..30	(FNC1)	ROUTE
410	Ship to - Deliver to Global Location Number	N3+N13		SHIP TO LOC
411	Bill to - Invoice to Global Location Number	N3+N13		BILL TO
412	Purchased from Global Location Number	N3+N13		PURCHASE FROM
413	Ship for - Deliver for - Forward to Global Location Number	N3+N13		SHIP FOR LOC
414	Identification of a Physical Location - Global Location Number	N3+N13		LOC No
415	Global Location Number of the Invoicing Party	N3+N13		PAY TO
420	Ship to - Deliver to Postal Code Within a Single Postal Authority	N3+X..20	(FNC1)	SHIP TO POST
421	Ship to - Deliver to Postal Code with ISO Country Code	N3+N3+X..9	(FNC1)	SHIP TO POST
422	Country of Origin of a Trade Item	N3+N3	(FNC1)	ORIGIN
423	Country of Initial Processing	N3+N3+N..12	(FNC1)	COUNTRY - INITIAL PROCESS
424	Country of Processing	N3+N3	(FNC1)	COUNTRY PROCESS
425	Country of Disassembly	N3+N3	(FNC1)	COUNTRY - DISASSEMBLY
426	Country Covering full Process Chain	N3+N3	(FNC1)	COUNTRY - FULL PROCESS
427	Country Subdivision of Origin	N3+X..3	(FNC1)	ORIGIN SUBDIVISION

AI	Contenu des données	Format*	FNC1 requis	Data Title
7001	NATO Stock Number (NSN)	N4+N13	(FNC1)	NSN
7002	UN/ECE Meat Carcasses and Cuts Classification	N4+X..30	(FNC1)	MEAT CUT
7003	Expiration Date and Time	N4+N10	(FNC1)	EXPIRY TIME
7004	Active Potency	N4+N..4	(FNC1)	ACTIVE POTENCY
7005	Catch Area	N4+X..12	(FNC1)	CATCH AREA
7006	First Freeze Date	N4+N6	(FNC1)	FIRST FREEZE DATE
7007	Harvest Date	N4+N6..12	(FNC1)	HARVEST DATE
7008	Species for Fishery Purpose	N4+X..3	(FNC1)	AQUATIC SPECIES
7009	Fishing Gear Type	N4+N..10	(FNC1)	FISHING GEAR TYPE
7010	Production Method	N4+X..2	(FNC1)	PROD METHOD
703s	Approval Number of Processor with ISO Country Code	N4+N3+X..27	(FNC1)	PROCESSOR # s
710	National Healthcare Reimbursement Number (NHRN) - Germany PZN	N3+X..20	(FNC1)	NHRN PZN
711	National Healthcare Reimbursement Number (NHRN) - France CIP	N3+X..20	(FNC1)	NHRN CIP
712	National Healthcare Reimbursement Number (NHRN) - SPAIN CN	N3+X..20	(FNC1)	NHRN CN
713	National Healthcare Reimbursement Number (NHRN) - Brasil (DRN)	N3+X...20	(FNC1)	NHRN DRN
8001	Roll Products (Width, Length, Core Diameter, Direction, Splices)	N4+N14	(FNC1)	DIMENSIONS
8002	Cellular Mobile Telephone Identifier	N4+X..20	(FNC1)	CMT No
8003	Global Returnable Asset Identifier (GRAI)	N4+N14+X..16	(FNC1)	GRAI
8004	Global Individual Asset Identifier (GIAI)	N4+X..30	(FNC1)	GIAI
8005	Price Per Unit of Measure	N4+N6	(FNC1)	PRICE PER UNIT
8006	Identification of the Components of a Trade Item	N4+N14+N2+N2	(FNC1)	GCTIN
8007	International Bank Account Number (IBAN)	N4+X..34	(FNC1)	IBAN
8008	Date and Time of Production	N4+N8+N..4	(FNC1)	PROD TIME
8017	Global Service Relation Number for the Provider	N4+N18	(FNC1)	GSRN - PROVIDER
8018	Global Service Relation Number for the Recipient	N4+N18	(FNC1)	GSRN - RECIPIENT
8019	Service Relation Instance Number (SRIN)	N4+N..10	(FNC1)	SRIN
8020	Payment Slip Reference Number	N4+X..25	(FNC1)	REF No
8110	Coupon Code Identification for Use in North America	N4+X..70	(FNC1)	-
8111	Loyalty points of a coupon	N4+N4	(FNC1)	POINTS
8200	Extended Packaging URL	N4+X..70	(FNC1)	PRODUCT URL
90	Information Mutually Agreed Between Trading Partners	N2+X..30	(FNC1)	INTERNAL
91 to 99	Company Internal Information	N2+X..30	(FNC1)	INTERNAL

Mesures commerciales métriques

AI	Description de l'information	Format*	FNC1 requis	Data Title
310 (***)	Net weight	N4+N6		NET WEIGHT (kg)
311 (***)	Length or 1st dimension, trade	N4+N6		LENGTH (m)
312 (***)	Width, diameter or 2nd dimension, trade	N4+N6		WIDTH (m)
313 (***)	Depth, thickness, height or 3rd dimension, trade	N4+N6		HEIGHT (m)
314 (***)	Area, trade	N4+N6		AREA (m2)
315 (***)	Net volume	N4+N6		NET VOLUME (l)
316 (***)	Net volume	N4+N6		NET VOLUME (m3)

Mesures logistiques métriques

AI	Description de l'information	Format*	FNC1 requis	Data Title
330 (***)	Logistic weight	N4+N6		GROSS WEIGHT (kg)
331 (***)	Length or 1st dimension, logistics	N4+N6		LENGTH (m), log
332 (***)	Width, diameter or 2nd dimension, logistics	N4+N6		WIDTH (m), log
333 (***)	Depth, thickness, height or 3rd dimension, logistics	N4+N6		HEIGHT (m), log
334 (***)	Area, logistics	N4+N6		AREA (m2), log
335 (***)	Logistic volume	N4+N6		VOLUME (l), log
336 (***)	Logistic volume	N4+N6		VOLUME (m3), log

Pour les mesures non-métriques : voir les General Specifications.

Koningsstraat 76 Bus 1
Rue Royale 76 Boîte 1
1000 Brussel Bruxelles
T +32(0)2 229 18 80
info@gs1belu.org

More information on www.gs1belu.org

Helpdesks?

Barcodes: barcodes@gs1belu.org
EDI: edi@gs1belu.org
Data: data@gs1belu.org
Data Quality: quality@gs1belu.org
Coupon Data Pool: coupondatapool@gs1belu.org

